LETTRES ECRITES

PENDANT

L'INVASION AMERICAINE

LETTRES ECRITES

PENDANT

L'INVASION AMERICAINE

EN 1775 ET 1776.

MONTRÉAL
EUSÈBE SENÉCAL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR
RUE ST. VINCENT, Nos 6, 8 ET 10.
1872

Pr
qu
sor
ner
ten
con
bie

i
Mem
lettr
celle
qu'o

LETTRES ÉCRITES

PENDANT

L'INVASION AMÉRICAINE

I

CORRESPONDANCE DE L'HON. F. BABY[1].

Mr. Pierre Guy a l'Honorable François Baby.

Montréal, le 16 Mars 1775.

.....

Nous attendons avec patience les arrangements de la Province. Quant aux politiqueurs de Montréal, je crois qu'ils tendent plus à se menager la protection des personnes en place qu'à se montrer patriotes et à nous donner confiance dans le gouvernement; ce qui pourroit tendre au bonheur du peuple et à l'encouragement du commerce est peu connu de beaucoup d'eux. Porte-toi bien et me crois ton bon amy

GUY.

1 Comme je l'ai dit dans la Préface, c'est à G. Baby, Ecuier, Avocat, Membre de la Société Historique que je dois communication des lettres qui suivent. Toutes sont intéressantes à plus d'un titre; mais celles de Mme Benoit seront lues avec un plaisir qui fera regretter qu'on ne publie pas toute sa correspondance.

L'Honorable François Baby a Pierre Guy, Eçuyer, de Montréal.

Québec, 27 Avril 1775.

Mon cher ami,

Avec la présente, j'ay remis à M. Moquin un paquet cacheté contenant le traité des anciennes lois sur la propriété en Canada et le traité des fiefs[1].....

Il est probable, comme tu me le marques, que vos politiqueurs et les nôtres ont plus songé et travaillé à leurs intérêts particuliers qu'au bien public : la promotion qui vient d'être faite ne nous en assure que trop la vérité. Je n'ay pas été plus la dupe que toi de cette fatale époque pour notre triste colonie : il y a trois mois que je prévois l'orage et quelques uns de vos messieurs de Montréal n'y ont pas peu contribué ; ce sont des monstres qui auraient du être étouffés dans le berceau ! Je crains bien que le temps ne soit pas éloigné où les Canadiens ne pourront se consoler d'avoir demandé la nouvelle forme de gouvernement. Je ne veux pas, mon cher Guy, entrer plus avant dans une matière dont la seule idée me fait frémir.

Ton sincère ami

F. BABY.

M. P. Guy au même.

Montréal, le 1er May 1775.

J'ai reçu, mon cher Baby, ta lettre du 27 du mois dernier et le paquet que tu as eu la complaisance de remettre à Mr Moquin et dont je te fais mes remercîments.....

Ta réflexion sur le temps à venir est des plus justes dans la circonstance actuelle. En bon citoyen, tu peux gémir sur le sort de notre province, mais au moins, ton état est libre et moi je suis lié par une famille qui m'attache comme par nécessité à ce pays. Lorsque nous aurons le plaisir de nous voir, nous traiterons à fonds sur cette matière. Je finis en te priant de me croire avec attachement

Ton bon amy

GUY.

1 Voir *Notes et pièces justificatives*, CXXXV.

La nuit dernière, il a été fait une insulte atroce à la statue du roy qui est érigée, comme tu sais, sur la place de la haute ville. Ils l'ont noircie, mis un collier de patates avec une croix et une inscription où étoit écrit "*Pape des Français*" et se terminoit par une sottise plus insultante que tout le reste.

MADAME BENOIST A L'HON^ble FRS. BABY, SON FRÈRE.

Montréal, le 25 May 1775.

Mon cher frère,

Tu as, sans doute, appris les alarmes que nous ont données les Bastonais. La mauvaise volonté du plus grand nombre des Canadiens, et qui n'était que trop manifeste, obligea le colonel [1] de menacer de faire sauter la ville par les poudres sy on ne voulait pas se garder. Tu ne saurais t'imaginer quelle terreur panique s'est emparé de tous les esprits sans distinction de sexe [2]; plusieurs ont envoyé à la campagne leurs papiers et ce qu'ils avaient de plus de conséquence et beaucoup sont prêts à partir. Quelque peinée que je fus, je n'ay pu m'empêcher de rire de voir ces poltrons qui ne pouvaient plus dissimuler leur crainte. Cependant, j'avais arrangé de faire partir notre chère mère, Mme Macarty et la petite pour la campagne, Marianne étant alors dangereusement malade et hors d'état d'être transportée. J'étais décidée de courir le sort avec mes deux filles.....

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

L'HON^ble F. BABY A PIERRE GUY, ECUIER.

Québec, le 15 Juin 1775.

Mon cher ami,

.....Je voudrais, mon bon amy, que tu me donnes quelques détails sur la situation actuelle de votre

1 Templer, du 26e, qui commandait à Montréal.

2 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 30, 31, etc.

Ville, des dispositions des citoyens et des habitants de la campagne et où en est l'établissement de la milice ? quel personnage fait votre noblesse ? Est-il vray que Mr de Belestre soit parti avec des sauvages pour la découverte ? Et Mr de Lanaudière, a-t-il trouvé, comme on l'ébruite icy, 300 volontaires ou soldats canadiens ? Les trois officiers majors de Montréal, annoncés dans la Gazette d'aujourd'huy [1], sont-ils du choix du Général ou du Peuple ? Sois sûr de ma discrétion sur tout ce que tu pourras me marquer et crois moi

Ton intime ami

F. BABY.

P. Guy, Ecuier, a l'Hon. F. Baby.

Montréal, le 19 Juin 1775.

J'ai reçu ta lettre du 15 courant.....
.....Rien de plus faux que ce que l'on t'a dit que Mr de Bélestre soit parti avec les sauvages pour découverte. Il est vrai qu'il a esté au bas pour inviter les dits sauvages à faire la dite découverte, mais il est revenu aussitôt.

J'apprends, par toi, que Mr de Lanaudière a trouvé un corps de volontaires de trois cents ! on aimeroit mieux, que ce fut réel qu'en fixion. Monsieur n'a fait que lever une compagnie ; l'on m'assure qu'il avoit engagé 24 à 30 volontaires, mais il faut espérer qu'il en trouvera davantage. Nous sommes tranquilles jusqu'à présent ; l'on dit que les Bastonois qui, soit disant, occupoient le lac Champlain se sont retirés à Carillon. Je souhaite qu'ils nous laissent tranquilles, car il n'est pas nécessaire de te dire combien leurs mouvements nous ont fait du mal et ont interrompu le commerce ; il est à croire que vous vous en ressentez à Québec comme nous icy.

Quant à la demande que tu m'as faite à l'occasion de la nomination des officiers majors de Montréal, je ne sais de quel choix ils sont. Cependant, il est à croire qu'ils sont choisis par le Gouverneur.

Les habitants par icy ne peuvent revenir de l'horreur dans laquelle ils sont tombés à force de sollicitations à

1 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 34-37.

eux faites par quelques anciens sujets mal intentionnés qui n'ont cessé de leur représenter que les Bastonais ne cherchoient qu'à les dégager des impôts qu'ils supposent que l'on va mettre sur la Province, de même, disent-ils, qu'ils ont réussi à les délivrer du papier timbré. Il ne faut pas estre bien orateur pour persuader ces pauvres gens. La situation actuelle de la Province ne m'est guère connue. Comme l'on suppose qu'il y a beaucoup de mouches pour entendre les conversations ordinaires et en faire le rapport, je suis déterminé à rester muet, afin d'éviter d'estre quelquefois surpris dans un cercle où quelques esprits emportés souvent trop impudemment au risque d'être notés par des concitoyens dont on ne se méfie pas et que je considère comme étant l'horreur du genre humain. J'éviterai de tels gens autant qu'il sera en mon pouvoir. Je finis en te priant de me croire avec attachement ton bon amy.

GUY.

De Mr Beaubassin au même.

St Jean, ce 3 Aoust 1775.

Mon cher bon amy,

Je m'adresse a vous espérant que vous voudrez bien me rendre le service de me retirer de monsieur Quiniette[1] la rente de six moys qu'il me doit, échue de la fin de Juillet et de la faire passer a madame Beaubassin à Montreal. Vous m'obligerez beaucoup. La somme est comme vous savez de deux cent soixante et dix sept livres 15 sols, dont je vous prie de donner quittance.

Vous obligerez votre meilleur amy

BEAUBASSIN.

Mme Veuve Benoist au même.

Montréal, le 14 Aoust 1775.

Mon cher frère,

....

Il n'y a rien à craindre de l'inoculation ; on commençait à préparer quelques personnes, mais à la première

1 Cugnet ?

alarme qu'on a eue des Bastonais, on les laissa bien vite. Tu comprends que c'aurait été le vrai moyen de chasser les sauvages qui dans ce tems n'auraient peut être pas été fâchés de trouver un prétexte pour s'enfuir. Pour le présent, ils paraissent bien disposés, sy on peut compter sur des sauvages. Pendant leur séjour à Montréal pour les Conseils, ils ont donné des alarmes qui fesaient frémir les peureux, surtout une nuit où ils disaient que les Bastonais étaient rendus en grand nombre à Chateauguay. En conséquence, ils firent des cris de mort et des *sacaquois*[1] terribles depuis neuf heures jusqu'à minuit : ils partaient en grand nombre en criant comme des enragés et revenaient une heure après en disant que cela était vrai, qu'ils venaient chercher des armes. Comme ils n'avaient point de fusils, ils se firent donner des couteaux qu'ils emmanchèrent au bout de grands bâtons. Tous ces préparatifs se terminèrent par détacher quelques uns d'eux pour les envoyer à la découverte s'assurer si cela était vrai. On présume que c'étaient quelques marottes que les partisans Bastonais fesaient jouer pour faire échouer le Conseil et disperser les sauvages..... .....

Ta sœur

Ve BENOIST.

St Jean, ce 27 Aoust 1775.

Mon cher Baby,

M'auriez-vous oublié ou ne voudriez vous pas rendre service à un bon citoyen et bon confrère—le petit service de luy retirer sa petite rente ? Ce citoyen s'adresse à vous comme l'ayant déjà fait pour luy et se flatte que vous voudrez bien le faire encore, car c'est ce qu'attend de vous celuy qui est votre bon amy,

BEAUBASSIN.

Mme BENOIST au même.

Montréal, le 29 Aoust 1775.

Mon cher frère,

....

Nos sauvages ont fait capture : trois des leurs ayant été

1 Voir *Notes*, &c., CXXXVI.

blessés, ils ont tué un nommé Béquer[1] un des chefs d'un party de Bastonais, ils lui ont levé la chevelure, coupé la tête qu'ils ont apportée à St. Jean et un des petits doigts de la main. Je l'ai vu, le sauvage l'ayant apporté chez nous. Depuis, ils ont amené trois prisonniers. On dit que trois autres sont venus se rendre eux-mêmes à St. Jean avant hyer. Il est à présumer que nos sauvages harceleront terriblement ces malheureux, car ils sont tous déchainés. J'oubliais de te dire qu'on a trouvé à ce Béquer plusieurs papiers et des instructions ; ce qui donne des connaissances.....

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

La même au même.

Montréal, le 7 7bre 1775.

Mon cher frère,

Nous sommes dans la plus triste position que l'on puisse imaginer. Mardy au matin, il arriva un courrier de St. Jean qui apporta la nouvelle que les Bastonais étaient traversés, au nombre de soixante bateaux, dans l'Isle aux Noix. On fit aussitôt battre la générale avec ordre de se trouver à dix heures au champ de Mars où il se trouva à peu près trois à quatre cents hommes. Le général[2] fit des compliments aux anglais et leur dit qu'il ne serait pas fâché de mourir en combattant avec de sy braves personnes. Il ne parut pas faire grand cas des Canadiens ; il les congédia en leur donnant l'ordre, qu'il fit publier au son du tambour, de la part du Roy, à tous les Canadiens de se rendre au Champ de Mars à cinq heures du soir. Il s'en présenta un peu plus que le matin, mais tous de bien bonne volonté et tous prests à partir. Le Commandant dit qu'il fallait garder la Ville. On fit fermer et barricader toutes les portes, deux exceptées dont les guichets restent ouverts. On y mit quarante hommes à veiller pour garder les brèches des murs de Jéricho qui tombent de toutes parts et qu'on travaille maintenant en grande hâte à réparer. Hyer, on fut assez tranquille jusqu'à cinq

1 Baker. Voir *Notes, etc.*, XXXIV, Mémoire de Lorimier, p. 246.

2 Prescott. Cf. *Témoin oculaire*, p. 43, *Notes etc.*, XXXVIII.

heures trois quarts du soir qu'il arriva un courrier avec la nouvelle que St. Jean était attaqué par trois barques et une quarantaine de bataux. Le Commandant donna l'ordre de s'assembler de nouveau au Champ de Mars où on resta jusqu'à neuf heures du soir à prendre les noms et à faire des Rôles. Les Canadiens s'attendaient à partir et le désiraient, mais on leur donna l'ordre de garder la Ville et de mettre quatre-vingts hommes de garde, anglais et français, moitié dehors de la Ville et l'autre dedans autour des murs. A sept heures et demie, il arriva un autre courrier qui apporta la nouvelle que les Bastonais débarquaient. Les sauvages voulurent s'opposer, mais ils se retirèrent après avoir perdu quatre des leurs et trois blessés. Ils disent qu'ils manquaient de poudre. On ne leur avait donné que chacun quinze coups. On dit qu'ils sont dégoutés et qu'ils se retirent.

Le Commandant vient de dire aux Canadiens qu'ils sont maîtres à présent de partir ou de rester. Je crois le mal sans remède et nous nous attendons à estre pris. Je crains que ce soit la dernière que je puisse t'écrire. Finissons, la poste part. Adieu ne nous oublie point et tâche de nous donner de tes nouvelles.

Ve BENOIST.

PIERRE GUY, ECUIER, au même.

Montréal, le 7 Septembre 1775.

J'ai reçu ta lettre du 4 du courant qui m'apprend que tu as fait remettre au général Carleton les trois canards branchus que je t'ay envoyés pour lui. je te remercie.....

Nous sommes icy toujours sous les armes. Hier, depuis 4 heures du soir jusqu'à huit heures, il arriva trois courriers de St. Jean : le premier, annonçoit que les Bastonois arrivoient devant le retranchement avec les barques qu'ils mettoient en ligne de bataille, mais que l'on ne savoit pas si les berges avoient mis à terre—étant cachées par une pointe ; les deux autres arrivés après sont un soldat et Carignan qui estoient partis le matin pour Chambly; rien ne transpira de ces deux derniers. J'ai vu lire les lettres sans rien savoir de leur contenu. Nous attendons ce matin un autre courrier. Avant-hier, il est sorti des ordres du général pour commander quinze hommes par

chaque compagnie, armés ou non. Je fus chargé moi-même de porter ceux pour Lachine et autres paroisses jusqu'aux Cèdres, les dits ordres portant que chaque quinze hommes seroient conduits par un Capitaine ou un officier. Hier, les Capitaines des diverses paroisses près la ville vinrent pour offrir leurs services, mais les soldats n'ont pas imité leur zèle et ont refusé de marcher[1]. Nous nous trouvons dans la circonstance la plus critique qu'il soit possible d'imaginer ; les habitants sont si corrompus, par les anciens sujets, qu'il n'est pas possible de leur faire entendre raison et les ramener.

Je suis ton serviteur et amy.

GUY.

Mme Ve BENOIST, au même.

Montréal, le 9 7bre 1775.

Mon cher frère,

Dans le tems où nous nous croyions sans ressources, la Providence nous a fovorisés par le moyen des sauvages. Je te marquais, dans ma dernière, que les Bastonais avaient fait leur débarquement le même jour que je t'écrivais à quatre heures après midy. Il arriva un courrier de St Jean avec la nouvelle que 80 sauvages leur avaient livré un combat si vif et sy intrépide[2]. La partie n'était pas égale, car on pense que les ennemis étaient au moins quinze cents. Les sauvages en tuèrent quarante et en blessèrent trente. Il n'y a que quatre sauvages de tués et peu de blessés ; ils se battirent longtemps retranchés derrière des arbres ; sur le soir ils se retirèrent et les Bastonais firent une retraite de 4 milles, et depuis ils sont retournés à l'Isle aux Noix[3]. Une heure après qu'on eut reçu cette nouvelle, on s'assembla à l'ordinaire sur le Champ de Mars. Nos jeunes gentilhommes et bourgeois représentèrent au général qu'il seroit honteux pour les Canadiens de rester en arrière dans une affaire comme

1 Cf. *Témoin oculaire*, p. 43.

2 La phrase n'est pas terminée au Ms.

3 Cf. *Mémoire de Lorimier*, p. 248.

celle là, qu'ils voulaient absolument partir. Ils avaient demandé dès le premier jour, mais on ne voulait pas leur donner d'ordres ; on disait qu'il fallait garder la Ville et que ne connaissant pas le nombre d'ennemis à qui on avait à faire, il ne fallait pas exposer le peu de braves gens que nous avions. A la reception de la victoire de nos braves sauvages, on consentit à laisser partir toutes les personnes de bonne volonté ; cette nuit là et le lendemain, ils partirent au nombre de deux cents Canadiens et six Anglais (dont Mr Ouker l'avocat [1] est du nombre) et trois cents sauvages [2]. On croit secrètement qu'il y a aujourd'huy une affaire qui pourra etre sanglante. On pretend que les ennemis sont en grand nombre, que les quinze cents qui sont venus n'étaient qu'une avant-garde. Le général Carleton est attendu, et tout ce qui reste d'honnêtes gens dans la Ville est pret à suivre ses ordres. Il y en a des campagnes du Sud qui se sont joints à nos Messieurs pour St Jean. On a fait charger toutes les poudre de la Ville dans des bâtiments qui étaient au port ; ils se sont tous tirés au large [3].

Le général Prescott, dans un transport de reconnaissance pour la victoire que les sauvages venaient de remporter, et que le major Preston, commandant de St Jean luy annonçait comme une chose sy surprenante et sy magnifique, pria Mr Dufy d'aller dire de sa part à Mr Montgolfier de chanter une grand messe le lendemain et un *Te Deum* [4] d'action de grâce, ce qui a été exécuté. Cela s'est rencontré le jour de la Nativité de la Ste Vierge.

Le commis de Mr Ouker le vieux [5] a été arrêté hier aux environs de Longue Pointe ; il allait porter des lettres à son maître, qui reste en campagne, de la part de Messieurs les Bastonais On ignore ce qu'elles contenaient [6]. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on a mis le jeune homme

1 Walker, cousin du marchand. Voir p. 265.

2 Cf. *Témoin oculaire*, p. 43, *Invasion du Canada*, p. 166, note.

3 Cf. *Témoin oculaire*, p. 47.

4 Ceci confirme ce que M. de Lorimier a dit p. 249.

5 Thomas Walker. Cf. *Témoin oculaire*, p. 49.

6 Ces lettres furent envoyées en Angleterre, par le Général Carleton.

aux fers. Il y a lieu de croire que les traitres sont en grand nombre parmi nous, quoique, sans distinction, ils fassent tous le service de garder les portes, font faction et le reste. Je ne peux m'empêcher d'en rire : nos poltrons sont bien malades et ont la colique.

Nous apprenons aujourd'huy, 10 du mois, qu'il n'y a point eu d'action, les ennemis étant à l'Isle aux Noix avec leurs barques et bâteaux. On se dispose à les aller chercher; depuis la pointe du jour, on fait traverser à Laprairie tous les canots d'écorce qui étaient dans la Ville. On leur fait faire portage jusqu'à St Jean. Mr de Belestre passe par Sorel avec environ 700 milices pour joindre notre armée ; nos habitants commencent à se rendre..... Les ordres sont donnés pour arrêter un des traitres; j'ignore lequel. Tu excuseras le mauvais arrangement de ma relation, car je t'avoue qu'on n'a pas l'esprit bien libre en pareille occasion. Cela ne m'a pas, cependant, empêché de préparer une vieille épée que j'ai pour défendre ma famille des insultes dont nous sommes menacés de la part d'une troupe où probablement il y a si peu d'ordre. Comme je vésitais mon épée un Anglais entre qui me demande ce que je voulais faire de cela ; je luy dis, en lui poussant une botte, que c'était pour recevoir les Bastonais. Il me cria " Je n'en suis pas un, Madame, épargnez moy." Aujourd'hui Mr de Montigny arrive de St Jean ; tout y est tranquille. Le général Carleton vient d'arriver. Je suis avec un parfait attachement

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

La même au même.

Montréal, le 12 7bre 1775.

Mon cher frère,

Tu seras peut-être flatté d'apprendre les circonstances de la petite affaire qui s'est passée Dimanche au soir. Mr de Longueuil partit de St Jean avec trente et quelques Canadiens et sauvages pour aller à la découverte dans le Lac. Etant atterré, il vit quantité de Bastonais, estimés estre au nombre de sept cents, qui venaient en bateaux. Mr de Longueuil dit aussitôt à son monde d'embarquer

et que ses ordres étaient de se retirer ; ils s'embarquèrent alors, excepté six. Les Bastonais tirèrent quelques décharges, mais voyant que les nôtres s'en allaient, ils parurent se retirer aussy. Nos six téméraires se croyant en sureté, entrèrent dans une maison abandonnée et où les Bastonais ont pratiqué quelques petits retranchements ; ils s'amusèrent à faire du feu. La maison fut investie vers les minuit ; lorsqu'ils s'en aperçurent, nos braves cherchèrent alors à se sauver tout en se défendant. Ils tuèrent quatre de l'ennemy, mais le pauvre Perthuy, interprête, fut tué en sortant et aussi un sauvage. Mr le chevalier de La Bruère est blessé aux deux bras ainsi qu'à la main : il a un bras cassé et quatre postes dans l'autre. Malgré tout, il a encore eu la force de se sauver. Les trois autres se sont aussy sauvés sous une grêle de coups sans en recevoir aucun. Campion en était un. Le lendemain matin, on fut chercher les deux corps morts ; le sauvage était sans tête ; Perthuy avait la chevelure levée et plusieurs indignités [1]. Cette affaire s'est passée à environ une lieue de nos retranchements et dans le même endroit où nos sauvages donnèrent leur choc, il y a huit jours. Le traitre qui devaist estre arrêté, s'est sauvé avec les ennemys : c'est un Levingston qui demeurait à Chambly [2]. Adieu.

Ve BENOIST.

L'Honble F. Baby a MM. Thomas & fils, Londres.

Québec 23 7bre 1775.

Messieurs,

.....

...Nous sommes icy dans les circonstances les plus critiques, nos voisins ayant fait depuis le printemps plusieurs démarches sur nos territoires sans aucune opposition. Ils sont actuellement, en nombre à 7 lieues de Montréal. Les quatre à cinq cents hommes de troupes que nous avons à leur opposer sont dans le fort St Jean avec un petit nombre de Canadiens et de sauvages, et à chaque instant sont ils menacés d'estre investis. Nos habitants des campagnes, corrompus et persuadés par des lettres circulaires répan-

1 Cf. *Témoin oculaire*, pp. 43, 44.

2 Voir *Notes et Pièces Justificatives* XLV.

dues de tems en tems par nos voisins, et soutenus par les propos factieux de plusieurs Anglais et colons étrangers établis dans cette colonie, ont résolu, jusqu'à présent de conserver la neutralité. Jugez de notre situation : sans aucun secours de la mère patrie, abandonnés des campagnes, nous n'avons d'autres ressources que dans le courage des citoyens canadiens des villes de Québec et de Montréal ; je dois y ajouter *une partie* des anglais établis dans ces mêmes villes. Le commerce est entièrement interrompu. Nous ne nous entretenons aujourd'huy que des moyens propres à nous mettre en état de défence. Nous sommes en cette Ville environs 1400 hommes formés en milice, dont peut-estre 700 sont déterminés à soutenir, autant que possible, l'honneur de leur Prince et de leur Patrie. Nous venons cependant d'apprendre que quelques Paroisses des environs de Montréal ouvrant les yeux et s'apercevant du précipice où les traîtres de ce pays les ont conduits, commencent à prendre les armes. Si cette nouvelle est vraie et que leur exemple en détermine d'autres, il est à espérer et vous pouvez être assuré que l'ennemy sera arrêté dans peu.

Un courrier qui arrive à l'instant nous rapporte qu'environ 250 rebelles, ayant voulu couper la communication entre St Jean et Montréal, ont été attaqués et chassés de leur retranchements par 50 soldats et 50 Canadiens de Montréal. Nous espérons des secours d'Angleterre ou de Boston avant l'hiver ou, au moins, au printemps. Je suis avec une entière considération.

Votre

F. BABY.

Mr CHARLES DE LANAUDIÈRE A L'HON. F. BABY.

Du fort [1], ce 28 7bre

Mon cher Baby,

Vous avez sans doute su le détail de notre escarmouche entre 100 à 120 rebelles assez impertinents pour estre descendus de nostre costé. Nous sommes sortis deux

1 M. de Lanaudière se trouvait à Montréal avec le Gouverneur Carleton. Ils pouvaient loger à bord des bâtiments, ou à la citadelle. (*Du Port ? Du Fort ?*) Cf. *Témoin oculaire*; qui dit, p. 46, que Johnson et Claus ne couchaient pas dans la ville.

cents à peu près et trente-six soldats, le tout commandé par le Major Campbell et beaucoup de monde de toute sortes d'états, qui ont tous bien fait. Nous avons tué 15 des rebelles-canadiens des environs de Chambly et huit ou dix de blessés, et fait trente six prisonniers parmi lesquels est le [1] qui se comporte dans l'action avec beaucoup de valeur. Nous avons eu un soldat de tué et trois de blessés. Le major Carden est mort hier de sa blessure. Alexandre Paterson est dangereusement blessé, mais est mieux ce matin. Beaubassin est légèrement blessé. J'en ai été quitte pour un trou dans mon chapeau. Nous sommes en bonnes dispositions et suis tout à vous.

LANAUDIÈRE.

Mme Ve BENOIST au même.

Montréal, le 3 8bre 1775.

Mon cher frère,

J'ai reçu hier ta lettre du 28 dernier, qui nous a fait un vrai plaisir. Je me divertis des terreurs paniques qu'on donne dans Québec. Il est probable qu'il n'y a rien à craindre pour vostre ville de la part des *yenqués* tant qu'ils n'auront pas Montreal et St Jean qui est une place trop forte pour leur artillerie. Les inquiétudes de Montréal ont été mieux fondées, mais aussy elles ont été portées à l'extrême un jeudy, 21 du dernier, sur les neuf heures du soir. On fut averty, à ce moment, que les ennemys avaient pris possession de La-Prairie et de Longueuil. Leur nombre augmentait par tous ceux qui en parlaient. L'épouvante fut encore plus grande le lendemain, quand on vit toutes les troupes faire charger leurs bagages dans des bâtiments. Les Dames, les femmes et les enfants furent aussy embarqués. Tous les citoyens démenageaient comme dans un incendie. Ceux qui n'avaient pu avoir place dans les bâtiments étaient tous prêts à lever le pied. Les Sauvages qui étaient en nombre à Lachine et qui devaient traverser pour St Jean s'en retournèrent chacun chez eux : les Iroquois venaient de conclure un traité avec les ennemys. Nous nous voyions donc au moment d'estre abandonnés de toute part ; nous n'avions de ressource que dans la Providence qui en effet nous a sauvés du danger pressant dans lequel nous étions.

[1] Blanc dans le Ms. Le Col. Allan ?

Nous restâmes dans cette triste position jusqu'au 15 quand ils vinrent, les Bastonais, à nos portes comme des enragés dans le dessein, de nous piiler sans miséricorde, et c'est cette promesse de pillage qui encourageait nos coquins de Canadiens à venir prendre la ville. Dans le moment qu'on apprit que les ennemys étaient en deça de la Longue Pointe et que les habitants les avaient reçus, je me trouvais à sortir d'une grand'messe à Bonsecours. Comme on disait que l'on voyait traverser les ennemys à pleins bateaux, en bas de l'Isle Ronde, j'avançai auprès des murs de la Ville ; je ne vis autre chose que le reste du butin de la troupe, qui était sur la grève et qu'on portait en toute diligence aux bâtiments qui étaient tous ensemble vis-à-vis l'Isle Ste. Hélène. Je ne voyais faire d'autre mouvement que pour embarquer. Je t'avoue que cela m'affligea plus que l'approche des Bastonais. Enfin une demi heure après, on battit l'alarme, ce qui me ranima le courage, espérant, comme cela arriva, que des mesures allaient estre prises pour aller au devant de l'ennemy. Tout le monde de la Ville seulement s'assembla au Champ de Mars et tous, d'une voix unanime, demandèrent à sortir ; on le leur permit. Tu as vu la réussite. La main de Dieu y est visible et la protection de la Ste. Vierge.

Les choses ont bien changé de face depuis cette affaire, les habitants se rendent icy de presque toutes les Paroisses ; on commence aujourd'hui à traverser pour aller establir un camp à Longueuil afin d'y assembler assez de monde pour aller ensuite donner la chasse à nos Bastonais et débarasser nos messieurs de St Jean. Tu as sans doute appris qu'on a reçu Dimanche dernier des lettres de Messieurs de Belestre et de Longueuil qui annoncent qu'ils sont tous bien portants et qu'ils ont tant de prisonniers et de déserteurs qu'ils ne scavent où les mettre. Ma chère mère te fait ses compliments ; elle a assez bien soutenu tous les assauts, mais il est vrai que nous l'avons toujours bien préparée ; les jours du combat, elle n'a pas eu la moindre peur.

Messieurs les Rébelles ont fait passer ycy une Gazette de Nouvelle York, où ils ont fait insérer que le Détroit était au moment de se rendre et que M. Baby n'avait pu gagner les sauvages en nostre faveur. On ne donne pas dans le panneau, étant persuadé que c'est une nouvelle ruse de la part de ces imposteurs. J'apprends que nostre monde ne pourra traverser peut estre que dans deux

jours. On a fait partir hier un bateau pour aller chercher des fusils qui sont àbord de Dugault qui est à St Sulpice. Il manque toujours quelque chose qui retarde nos bons projets ; ce qui souvent les a fait échouer[1].

Ton affectionnée sœur

V. BENOIST.

M. DE LANAUDIÈRE au même.

Du Fort, ce 5 8bre 1775.

Mon cher Baby,

Depuis ma dernière, il ne s'est rien passé ici de bien intéressant. Tout est dans un état d'attente qui donne un peu d'espérance. Mais à vous dire vrai, j'attends notre délivrance de la confusion qui régne dans toutes les parties de notre province en délire. Il est parti hier un détachement pour aller arrêter Walker qui est à l'Assomption. .....

M^r le Général me charge de vous dire de tâcher d'engager quelques canadiens et autres à partir de Québec ; ça pourrait déterminer les paroisses qui désireraient monter.

Adieu, mon cher, croyez-moi très-sincère et ami,

LANAUDIÈRE.

Les Maitres de Poste fourniront à Messieurs Baby et Cugnet fils..... ..... des Chevaux de Poste pour se rendre d'ici à Montréal.

Donné à Québec, le 10 Octobre 1775.

H. T. GRAMAHÉ.

1 Sur toute cette affaire, Cf. *Témoin Oculaire*, p. 49 et suivantes.

Mr le Comte Dupré a l'Honble François Baby.

Québec, 21 8bre 1775.

Mon cher cousin,

J'ai reçu celle que tu m'as fait le plaisir de m'écrire du 23 du courant. Nous avions su en partie les détails sur le parti du pauvre Rigauville et l'accident de Magnan [1]... Je me flattais d'envoyer à Montréal cinquante jeunes gens de Québec, mais ça trainé trop longtemps pour réussir. Il a été terminé d'envoyer dix volontaires dans le bateau demain qui part chargé de 530 quarts de farine. Crainte d'accident, ceux des officiers qui ont paru dans le principe de bonne volonté n'y étaient plus quand il fallut partir. Cependant il s'est trouvé le Sr Perras qui s'est offert de mener le détachement. Les gens de ta compagnie se sont bien présentés sitôt qu'on leur a fait appel ; c'est la seule qui n'ait pas manqué aux ordres. Le Lieutenant Gouverneur a envoyé dans l'Isle d'Orléans MM. Mabane, le grand Juge, Grant et Boisseau avec ordre de commander dans chaque compagnie d'autorité. Ils avaient pris avec eux dix hommes de la frégate bien armés. Le Grand Juge voulut un peu insister, mais il y avait deux cents cinquante habitants avec des bâtons qui auraient assommé le Juge sans Boisseau, de façon que l'on vit que les habitants ne sont point d'aucune bonne volonté. C'est maintenant trop tard pour vouloir les faire commander d'autorité. On a envoyé à la coste du Nord, Ste Anne et autres, sans avoir eu plus de réussite. On a envoyé jusqu'à Kamouraska Dunières et Pinguet qui n'ont pas non plus de réussite, car il n'est venu que quinze hommes en tout [2].

La ville paraît bien dévouée. Les miliciens ne manquent plus à leur garde, depuis quinze jours que j'ai pris le parti de les envoyer chercher par des fusiliers et si on eut puni dans le principe, comme je le voulais, les choses auraient été bien mieux. Je te réponds qu'actuellement nos miliciens font le service de nuit aussi bien que les meilleures troupes. Nous avons toujours quatre-vingt-dix hommes de garde et les gardes bien garnies, quand Messieurs les anglais montent la garde, ils ne sont pas la moitié. Ils

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 63.

2 Voir *Notes et pièces justificatives* LXVI.

commencent à se dégouter du service ces jours ci, et m'ont dit qu'ils montaient trop souvent. Je leur ai répondu : Messieurs, vous avez mis six compagnies là où vous ne pouviez en avoir que trois au plus, et cela pour faire voir en Angleterre que vous aviez six compagnies et que nous nous n'en avions que onze, qui certainement auraient pu en faire trente comme les vostre. Eh ! bien subissez-en les conséquences. J'ai arrangé si bien les miliciens qu'ils ne se plaignent point du service parcequ'ils montent également. Je souhaite de tout mon cœur qu'on puisse pousser vivement MM. les Bastonais.

De Lanaudière marque à son épouse qu'ils ont une forte armée et qu'il est persuadé que si les ennemis en ont connaissance qu'ils décamperont bien vite : il serait bien qu'ils fussent frottés d'importance, afin de les dégouter de revenir une autre fois. On assurait que les bâtiments en partance pour Londres ne partiront que Samedi après l'arrivée du courrier, s'ils ont cependant levé.

Je suis avec un sincère attachement

ton très-affectioné cousin

Le Cte DUPRÉ.

M Juchereau Duchesnay a l'Honble F. Baby.

Fort Jean, ce 2 Novembre 1775.

Mon cher ami,

Après avoir été blagués le 14 septembre au soir, nous avons été obligés, pour comble de malheur, de rendre ce jour la place, après avoir essuyé la plus grande misère que j'aie eue dans toutes mes campagnes. Les blessés et morts se montent à soixante et quelques personnes. Notre résistance nous a fait obtenir les honneurs de la guerre et la douce satisfaction d'être traînés à Connecticut[1] : un coup de fusil au travers du corps à Montréal me ferait beaucoup moins de peine et de tort. Tu sais combien ma présence serait nécessaire à Québec, puisque tous mes biens sont à l'abandon ainsi que mes enfants. Je me flatte que tu feras faire des observations à Mr le Général Carleton et

[1] Cf. *Témoin oculaire*, p. 77, *Notes, etc.*, LXXX.

le feras prier de me donner la préférence dans les échanges. J'ai trop besoin de ton secours en cette occasion pour ne pas me flatter que tu me continueras les marques d'amitié que tu m'as toujours données.

.....

Je n'ai pas le temps d'écrire à ma mère et à ma grand' mère ; je te prie de leur faire mes respects ainsi qu'à tous mes amis.

Je suis pour la vie ton sincère ami,

J. DUCHESNAY.

Nous partons à huit heures du matin, demain.

DE MESSIRE SARAULT P^tre^ A L'HON. FRS. BABY.

St. Charles, 6 Novembre 1775.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de vous dire au mois de Septembre que j'avais employé toute mon autorité pour détourner les orages qui s'étaient élevés contre le Capt. Royer,[1] quoique ce ne soit pas mon homme, comme vous savez. Mais le bien du service et mon devoir le demandaient. Voilà ma règle. C'est par le même principe que je viens de lui donner aujourd'hui des avis importants. 1o Au sujet des armes, je trouve qu'il a un peu étendu la permision qu'il a, dit-il, d'en laisser a qui il jugera à propos, ou qu'il n'a pas fait peut-être assés exacte recherche dans plusieurs maisons où il y en a encore, ce qui aurait de l'inconvénient si le tems redevenait critique. 2o A l'égard des procès, quelquefois en matière épineuse où il intervient, non pas comme arbitre, ce qui leur conviendrait, quand les parties l'appellent, mais comme ayant autorité pour cela —*tanquam potestatem habens*. C'est sortir de sa sphère, et ses lumières sont trop bornées. Il a assez bien reçu ces avis ; mais je souhaiterais que voulussiez les appuyer. Vous le verrés vendredi ; dites lui je vous prie, que cela

1 Boyer ?

M. Jucherau Duchesnay à l'Hon. Frs. Baby.

A Albany 31 Janvier 1776.

Cher ami,

Ne serait-ce pas assez d'être privé de la présence de ses parents et amis sans l'être encore de leurs lettres ? En voici plusieurs que je vous écris ainsi qu'à ma mère et Grand-mère et je suis encore à être instruit de leur sort et du vôtre. J'ignore même l'existence de tous ceux qui m'intéressent dans votre Gouvernement et aussi l'endroit qu'ils habitent. Je me flatte que vous n'oubliez rien pour me tirer de cette perplexité.

Votre succès nous est parvenu avec peut-être, la différence d'un plus grand avantage. Que j'envie le sort de ceux qui servent sous un si brave homme ! que je désirerais être à même de partager votre gloire et vos risques ! qu'il est désagréable pour moi d'être le seul homme de Québec qui ait fait la sottise de se laisser prendre à St Jean, pendant que j'avais l'occasion de défendre ma Capitale et me couvrir de gloire. Je ne veux pas dire que je me repents d'avoir contribué à la défense de ce poste, non, je m'en repents si peu que je recommencerais si le cas le requérait, mais je regrette de ne l'avoir pas laissé quand j'ai vu que l'on ne parlait que de se rendre

Monsieur le Général Carleton a des prisonniers en mains : faites donc, je vous en supplie, tous vos efforts pour obtenir mon échange et assurez le que je n'oublierai rien pour lui donner occasion de s'en louer.

Monsieur de Longueil m'a dit que Mons. de Bélestre, qui avait vu la liste des officiers devant former le bataillion ordonné par Mr le Général, lui avait dit que tous ceux qui étaient dans le 1er bataillon ne seraient pas placés dans celui-ci : de Lamorandière est au désespoir et m'engage à vous en parler. Tous les officiers qui se sont montrés bons sujets devraient, ce me semble, s'attendre à la préférence. Voici la liste des principaux ; Mr de Belestre, Lieutenant Colonel, Mr de Longueil major— rien de mieux, ce sont deux personnes de mérite. Les capitaines sont MM. de Boucherville, de la Valtrie, de St Ours, de Rouville, d'Eschambault et de Lotbinière. Sondez, je vous en prie, le général à ce sujet.

Tous nos Messieurs partent sous deux jours pour Bristol en Jersey. Mr de Lomorandière, et moi avons obtenu

permission de rester—l'espérance où je suis d'être changé me l'a fait désirer.

Si vous m'écrivez, adressez vos lettres à Mr le Géneral Schuiler, à Albany: la misère, le changement d'air, m'ont rétabli tout-à-fait et je me porte à merveille.

Je suis avec considération

Mon cher ami

Votre

J. DUCHESNAY.

Le même au même.

Albany, le 8 Février 1776.

.....

Tous nos messieurs sont partis pour la Nouvelle Jersey. J'ai obtenu la permission de rester ici pour tenir compagnie à de Lamorandière et j'en ai profitté dans l'espérance où je suis toujours d'être changé. Le changement de climat a produit un effet admirable sur mon tenpérament.

On m'a dit qu'une partie de l'armée avait été campée à Beauport; je suppose que j'aurai été pillé. J'en fais le sacrifice avec plaisir si Québec se sauve comme nous l'espérons tous.

Je suis et serai pour la vie le meilleur et le plus sincère de vos amis

J. DUCHESNAY.

L'Honble F. Baby a Mr Thomas Pescholier de Londres.

Québec, 14 May 1776.

Monsieur,

Je profitte du départ de la frégate le pour vous annoncer que je suis encore du Royaume des vivants. Les journaux publics vous donneront, j'espère, le détail de notre situation pendant l'hiver. Nous étions si outrés contre les rebelles que le jour de l'arrivée de trois vaisseaux de Sa Majesté dans notre rade avec 150

M. Juchereau Duchesnay a l'Hon. Frs. Baby.

A Albany 31 Janvier 1776.

Cher ami,

Ne serait-ce pas assez d'être privé de la présence de ses parents et amis sans l'être encore de leurs lettres ? En voici plusieurs que je vous écris ainsi qu'à ma mère et Grand-mère et je suis encore à être instruit de leur sort et du vôtre. J'ignore même l'existence de tous ceux qui m'intéressent dans votre Gouvernement et aussi l'endroit qu'ils habitent. Je me flatte que vous n'oubliez rien pour me tirer de cette perplexité.

Votre succès nous est parvenu avec peut-être, la différence d'un plus grand avantage. Que j'envie le sort de ceux qui servent sous un si brave homme ! que je désirerais être à même de partager votre gloire et vos risques ! qu'il est désagréable pour moi d'être le seul homme de Québec qui ait fait la sottise de se laisser prendre à St Jean, pendant que j'avais l'occasion de défendre ma Capitale et me couvrir de gloire. Je ne veux pas dire que je me repents d'avoir contribué à la défense de ce poste, non, je m'en repents si peu que je recommencerais si le cas le requérait, mais je regrette de ne l'avoir pas laissé quand j'ai vu que l'on ne parlait que de se rendre

Monsieur le Général Carleton a des prisonniers en mains : faites donc, je vous en supplie, tous vos efforts pour obtenir mon echange et assurez le que je n'oublierai rien pour lui donner occasion de s'en louer.

Monsieur de Longueil m'a dit que Mons. de Bélestre, qui avait vu la liste des officiers devant former le bataillon ordonné par Mr le Général, lui avait dit que tous ceux qui étaient dans le 1er bataillon ne seraient pas placés dans celui-ci : de Lamorandière est au désespoir et m engage à vous en parler. Tous les officiers qui se sont montrés bons sujets devraient, ce me semble, s'attendre à la préférence. Voici la liste des principaux ; Mr de Belestre, Lieutenant Colonel, Mr de Longueil major—rien de mieux, ce sont deux personnes de mérite. Les capitaines sont MM. de Boucherville, de la Valtrie, de St Ours, de Rouville, d'Eschambault et de Lotbinière. Sondez, je vous en prie, le général à ce sujet.

Tous nos Messieurs partent sous deux jours pour Bristol en Jersey. Mr de Lomorandière, et moi avons obtenu

permission de rester—l'espérance où je suis d'être changé me l'a fait désirer.

Si vous m'écrivez, adressez vos lettres à Mr le Géneral Schuiler, à Albany: la misère, le changement d'air, m'ont rétabli tout-à-fait et je me porte à merveille.

Je suis avec considération

Mon cher ami

Votre

J. DUCHESNAY.

Le même au même.

Albany, le 8 Février 1776.

.....

Tous nos messieurs sont partis pour la Nouvelle Jersey. J'ai obtenu la permission de rester ici pour tenir compagnie à de Lamorandière et j'en ai profitté dans l'espérance où je suis toujours d'être changé. Le changement de climat a produit un effet admirable sur mon tenpéramment.

On m'a dit qu'une partie de l'armée avait été campée à Beauport; je suppose que j'aurai été pillé. J'en fais le sacrifice avec plaisir si Québec se sauve comme nous l'espérons tous.

Je suis et serai pour la vie le meilleur et le plus sincère de vos amis

J. DUCHESNAY.

L'Honble F. Baby a Mr Thomas Pescholier de Londres.

Québec, 14 May 1776.

Monsieur,

Je profitte du départ de la frégate le pour vous annoncer que je suis encore du Royaume des vivants. Les journaux publics vous donneront, j'espère, le détail de notre situation pendant l'hiver. Nous étions si outrés contre les rebelles que le jour de l'arrivée de trois vaisseaux de Sa Majesté dans notre rade avec 150

hommes de troupes qui débarquèrent, nous sortîmes 800 hommes de nos murs et marchâmes contre les rebelles qui prirent la fuite, abandonnant leurs artillerie, munitions et bagages. Nous avons donc la clef des champs. Ces vagabonds se sont un peu rassurés et tienrent une avant garde à 13 heures d'icy. On attend encore l'arrivée de quelques troupes pour marcher contre les Bastonais et les chasser tous de cette Province.

Ma santé a beaucoup souffert par les fatigues que j'ai endurées depuis six mois. Comme notre service est maintenant beaucoup allégi, j'espère me rétablir un peu. Je vous souhaite prospérité et suis avec une parfaite considération.

Monsieur,

Votre &c.

F. BABY.

De Mr Chs. Sanguinet a l'Honble Frs. Baby.

Montréal, le 21 Juillet 1776.

Monsieur,

Je m'étais toujours flatté de vous voir à Montréal mais j'ai appris que vos occupations nous priveraient de ce plaisir. Ma femme et Mademoiselle Marguerite vous assurent de leurs civilites ; pour la vieille Monette, elle a été plus dérangée avec les rebelles qu'elle n'a jamais été avec les Royalistes. Nous vous attendons pour la corriger. Au plaisir de nous voir.

Je suis avec tout respect

Monsieur

Votre très-humble Serviteur

Chs. SANGUINET.

Mme Veuve Benoist au même.

Montréal, le 12 Aoust 1776.

Mon cher frère,

.....Je suis bien flattée de te voir en charge pour les affaires les plus délicates et les plus difficiles de la Province : ce qui est une preuve de la confiance que Mr le général a dans tes talents. Je suis bien satisfaite que les événements te les aient fait mettre en évidence. Il ne me reste que l'inquiétude de ta santé que je crains estre altérée par tant de fatigues. Je prie tous les jours le Seigneur de te la conserver.

.....

Comme les Dames Royalistes ont fait bande à part tout l'hyver, cela nous a donné occasion de faire une connaissance particulière de Mde Dufy. Elle me charge de te faire, de sa part, bien des compliments et de te dire qu'elle a appris avec bien du plaisir que tu avais *profitté des conseils qu'elle te donna* l'automne dernier et qu'elle t'engage à venir faire un tour icy pour te raffermir dans tes bonnes dispositions.....

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

Jacques Thibaut Capt au même.

A St Thomas, ce 24 7bre 1776.

Monsieur,

Je vous envoie par le nommé Jean Bte. Gosselin les fusils que vous m'aviez ordonné de retirer des rebelles. Je vous en envoie vingt sept, tant bons que mauvois. Les officiers en ont fait prendre cinq par leurs soldats pour aller à la chasse. Je ne connois que le Colonel qui en fit prendre un à son chasseur qui me dit qu'il le feroit remettre a son retour à Quebec. Les autres officiers, je ne sçais pas leurs noms.

J'ai l'honneur d'Estre avec respect,

Monsieur, Votre

JACQUES THIBAUT, Capt.

De Messire Maisonbasse au même.

A St. Thomas, le 14 9bre 1776.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous écrire ces lignes qui vous assureront de rechef de mon sincère et respectueux attachement. Le porteur de la présente me prie de vous écrire pour vous informer qu'en conséquence des ordres que vous aviez donnés au Capitaine de retirer les armes des habitants, le nommé Bernesche, sergent, faute d'autre, à été retirer les armes de ceux qui sont dans le village. Il a pris celuy du porteur qui n'a jamais été pour les Bastonais, au contraire. Le Capitaine, présent lorsque je vous écris, me charge de vous marquer qu'il a toujours exécuté les ordres lorsqu'il a été commandé pour le Roy ; Luy ayant oté son fusil, au lieu de le remettre au capitaine comme les autres, l'a gardé pour donner à son frère qui n'a pas été meilleur sujet que luy et a remis un mauvais fusil qui était à son frère. Et il y a quelque jours que ce Bernesche dit au porteur qu'il avait gardé son fusil : il a porté des plaintes au Capitaine pour qu'il luy fit rendre son fusil ; que l'intention du roy n'était point de désarmer les bons sujets ; le Capitaine ne veut rien faire de son chef sans vous en informer. C'est pourquoy le porteur va vous trouver pour vous prier de luy faire rendre son fusil.

J'ai l'honneur d'estre avec respect,

Monsieur,

Votre tres humble et tres
obeissant serviteur

MAISONBASSE, Curé.

De Mme Benoist au même.

Montréal, le 11 Xbre 1776.

Mon cher frère,

.....

Je n'ai reçu qu'une de tes lettres depuis ce printemps ; je l'attribue à tes grandes occupations. Je crois que c'est

un grand ouvrage que de ramener des mutins à leur devoir; ceux de nostre costé ont été moins difficiles ou au moins plus politiques.....

Ton affectionnée sœur

Ve BENOIST.

De R. B. Lernoult, Adj. Gén^l a l'Honble Frs. Baby.

8 o'clock, Saturday evening. (Pas de date.)

Mon cher Monsieur,

Vous verrez par l'inclus que trois ou quatre des officiers qui étaient sous parole, ont échappés cette nuit de l'Ile d'Orléans. L'homme qui vous presentera cette lettre est venu exprès pour me l'annoncer.

Je vous prie de le questionner un peu là dessus et (si) vous croyez qu'il sera appropos d'informer les officiers de Milice du côté qu'ils ont pris, vous aurez la bontez de le faire.

Je suis mon cher Mons.

Votre &c.

R. B. LERNOULT,
Adg^d Gén^l

II[1]

A. Mr. ***, de New-York.

Montréal, 9 octobre 1774.

Je demande la permission de vous troubler pour faire imprimer l'écrit ci-inclus dans le Journal de M. Holt. Cet écrit contient les résolutions passées par tous les habitants anglais de Montréal dans une assemblée, où ils ont montré leur horreur de l'*Acte de Québec*, qui établit les lois françaises dans cette province et qui met la vie et les biens des particuliers aux mains du Gouverneur, lequel aura, quand la loi sera en force, plus de pouvoir qu'un Vice-Roi Espagnol.

Les Canadiens, en général, sont effrayés de se voir ramenés à leurs anciennes lois, dont ils ont tristement ressenti les mauvais effets pendant longtemps, quoique les nobles et les gentilshommes français goûtent beaucoup cet *Acte* qui rétablit l'ancien état de choses : ils espèrent encore le faire prévaloir aux dépens du marchand, du fermier industrieux, et vivre à leurs dépens, comme avant la conquête. Ces derniers, quoique mécontents et alarmés de cet *Acte*, n'osent se plaindre, de crainte de déplaire à leurs prêtres, lesquels dominent et gouvernent ce pays à leur gré. Quoiqu'il en soit, tous les Anglais dans cette Province, à l'exception de quelques créatures sous la

1 Les lettres qui suivent sont extraites et traduites des *American Archives*. Nous avons cru inutile d'en donner le texte, puisqu'il était déjà publié. Quelques-unes seulement sont signées et elles sont presque toutes écrites par des Anglais du Canada à leurs amis des Colonies ou de l'Angleterre. Le traducteur a tâché de conserver à chaque lettre son caractère particulier, sans chercher à faire disparaître les défauts qui se trouvent parfois dans l'original. Le lecteur voudra bien ne pas oublier cette remarque.

dépendance du Gouverneur, sont unanimement déterminés à lutter fortement pour obtenir le rappel de cet *Acte* abominable, car, s'il était maintenu, il ferait un grand tort au commerce de New-York et des autres Colonies voisines. On a dit que quelques régiments canadiens allaient être levés et envoyés contre vous ; mais comptez sur ceci que personne, excepté les officiers, ne marchera volontairement. Quant aux autres, il faudra un régiment de soldats pour faire marcher un régiment de canadiens : en outre, on ne peut tirer deux mille hommes du pays, sans le ruiner.

" A une assemblée générale des habitants anglais de la ville de Montréal pour aviser aux moyens les meilleurs et les plus convenables de représenter à Sa Majesté et au Parlement le véritable état de cette Province, en faisant connaître la part que nous avons dans le commerce, les propriétés foncières que nous possédons, l'état misérable où nous avons trouvé ce pays et l'état florissant où nous l'avons élevé. La récompense que nous allons recevoir en vertu du dernier Acte du Parlement, sera d'être privés de certains bienfaits de notre constitution, tels que le procès par jury, l'*Habeas Corpus*, et d'être soumis aux lois faites par un Conseil Législatif composé de personnes qui dépendent entièrement du Gouverneur, et favorables aux lois despotiques de la France. Si cet Acte est mis en force, nous n'aurons plus de garanties pour nos biens, ni pour notre religion (la religion catholique romaine étant par cet Acte établie celle du pays) nous devons être réduits à la triste nécessité de vivre comme des esclaves, ou d'abandonner ce pays et une partie de nos biens, et la Province devra retomber dans le misérable état d'autrefois. C'est avec la plus entière unanimité que les Messieurs suivants : *Thomas Walker*, Ecuier, *Isaac Todd*, Ecuier, *MM. James Price*, *John Blake*, *Alexander Paterson*, *John Porteous*, ont été choisis pour former un comité, afin d'aller à Québec s'entendre avec les Anglais de cette ville dans cette circonstance alarmante. Ils ont aussi généreusement souscrit pour défrayer les dépenses que ces démarches nécessiteront."

* * *

Montréal, 18 janvier, 1775.

Monsieur,

La traduction française de l'adresse aux habitants de ce pays, laquelle devait nous être envoyée par ordre du Congrès, ne nous est pas encore parvenue. Mais une traduction en a été faite à Québec et des copies manuscrites (notre imprimeur n'ose rien publier de cette nature) ont circulé parmi les bourgeois français. Ils sont si peu accoutumés à penser et à parler sur ces matières, ils craignent tant d'offenser en quoi que ce soit le Gouvernement, qu'ils éviteront de prendre aucune part au mouvement. La noblesse entre avec ardeur dans le projet de lever des troupes, mais les prêtres, nous en sommes bien assurés, le désapprouvent. La grande partie de la noblesse réside dans ce district, et au-delà de cinquante d'entre eux sont descendus à Québec présenter leurs hommages au Gouverneur et assister au bal, donné suivant l'usage par le Gouvernement le jour de la fête de la Reine. Ils espèrent revenir avec des commissions dans leurs poches, mais notre Gouverneur n'a pas encore reçu ses instructions.

L'avoine, grâce aux ordres nombreux de l'année dernière, est à un prix extravagant, pas moins de trois chelins, neuf deniers (ce qui fait cinq chelins, trois deniers, argent de Pennsylvanie) le minot. Nous aimerions à savoir si on s'en tiendra aux Résolutions du Congrès qui rejette toute relation avec nous à moins que nous n'acceptions ses mesures. Dans ce cas, il faudra faire venir des vaisseaux de l'Angleterre. Nous n'avons jamais exporté plus de dix mille minots de graine de lin par an, à cause du prix peu élevé, lequel n'était qu'à deux chelins, ou deux chelins et demi. Cette année il a monté à cinq chelins et demi, et si avant le printemps nous sommes assurés d'un bon prix, on pourra lever dans la province cent mille minots, même plus.

* * *

A. Mabane au Lt Colonel Philip Skene.

Woodfield, Canada, 26 avril 1775.

Mon cher Colonel,

Le cinquant-deuxième régiment a été destiné pour l'Amérique, au récit de ce qui s'est passé à Boston, et Dieu

sait combien de temps il y demeurera, ou quel sera l'issue de toutes ces disputes. Mais ceux qui ont fait quelque séjour en Amérique et qui ont observé la progression que les coloniaux ont mis dans leurs demandes et leurs tendances à l'indépendance, ceux-là pensent généralement que le plus tôt les lois seront mises en force, le mieux ce sera. Les délais ne font qu'encourager les séditions et affaiblir le gouvernement.

Le Colonel Jones agit comme Brigadier à Boston. Le général Gage réclame notre ami Dunbar, et j'ose me flatter que quelque chose sera fait enfin pour des officiers de mérite.

Le Paquebot de Janvier a apporté la nouvelle commission de M. Carleton : elle ne diffère pas beaucoup de l'autre, excepté pour les limites de la Province, et le pouvoir qui lui est donné de lever la milice sans le consentement du Conseil, de la transporter par terre ou par mer dans les colonies où il y aurait des ennemis, pirates ou rebelles.

Par le dernier Acte du Parlement, les Canadiens sont exemptés du *Test* et peuvent arriver aux charges. Il y en a sept de nommés au Conseil, et deux, Panet et Rouville, ont été ajoutés au nombre des Juges. Les Conseillers sont six Croix de St. Louis et M. Rigauville qui a agi comme Major dans le corps de Milice canadienne que M. Murray avait envoyé dans les pays d'en haut pendant la dernière guerre indienne. On dit que les officiers seront demi paie. Voici le moment favorable pour le Canada, et je suis content que le Ministère l'ait choisi. Quelque chose que les esprits étroits puissent dire, l'Acte est conforme à une sage politique, à l'humanité et à cette modération qui convient à un peuple éclairé. Faire des conquêtes a souvent été le partage de la nation anglaise, mais se concilier les affections des vaincus a été la bonne fortune réservée au règne de Georges III, et je puis dire que les Canadiens sauront dans l'occasion montrer leur fidélité et leur reconnaissance.

A. MABANE.

Lt Colonel P. Skene
du 69e Rég.
Aux soins de MM Cox et Mair,
Agents, à Londres.

MR. * * *, A MR. H. FINLAY, ÉCUYER.

Montréal, 6 mai 1775.

Mon cher Finlay,

Depuis votre départ, nous avons eu ici de bien mauvaises affaires, et des nouvelles plus mauvaises encore de Boston, qui m'ont donné beaucoup d'inquiétudes sur votre compte : vous pourriez tomber entre leurs mains et être retenu jusqu'à ce que les affaires soient réglées entre eux et la mère patrie. Cette issue désirable, je le crains, est bien éloignée maintenant que les hostilités sont commencées. Mais j'espère que vous avez connu ces tristes nouvelles à temps pour éviter tout danger.

Dans la nuit du 30 avril [1], une personne ou des personnes mal intentionnées et malfaisantes ont défiguré le buste du Roi, sur la Place d'Armes, lui noircissant la face, pendant à son cou un chapelet de patates, avec une croix de bois, et une inscription où on lisait : *Le Pape du Canada, ou le sot Anglais* [2], pour créer, il n'y a pas de doute, de la jalousie, de l'animosité et du trouble chez le peuple surtout entre les Anglais et les Canadiens, et j'ai le chagrin de vous dire qu'ils ont bien réussi.

De bonne heure, le matin, quand l'insulte fut découverte, le Commandant envoya deux sergents laver le buste, et enlever chapelet, croix et inscription. Les nouveaux juges et conservateurs de la paix furent alors consultés, mais ils ne prirent d'autre mesure immédiate que d'envoyer au Gouverneur un récit de ce qui était arrivé. Mais les militaires s'emparèrent de l'affaire, blâmèrent les habitants anglais, faisant des réflexions sur leur compte, surtout sur les membres du comité, qui furent complètement accusés, quelques-uns surtout, d'être les auteurs de cet acte, ce qui a causé un grand malaise et aussi, je le crains, de mauvaises conséquences. Les Canadiens, aussi, les désignent comme les auteurs. Ainsi vous pouvez juger. Une souscription de cent louis sterling fut formée par les marchands, au Café, pour donner

1 *L'Acte de Québec* devenait en force le 1er mai 1775.

2 On avait eu soin d'écrire ces mots en français, sans doute pour d'excellentes raisons, mais la nationalité de l'insulteur n'en paraît que mieux ; l'auteur de cette lettre traduit en anglais pour M. Finlay : *The Pope of Canada and the fool of England.*

en récompense à celui qui découvrira le coupable. Les Messieurs de l'armée ont aussi souscrit cinquante guinées dans le même but, et le lendemain des avis furent publiés par les deux partis au son du tambour. Il y eut deux querelles. M. Belestre se tenait au coin d'une rue avec quelques autres personnes quand l'avis fut lu, et il fit la remarque que l'auteur, quel qu'il fût, méritait d'être pendu. Là-dessus, le jeune Franks dit qu'on ne pendait pas les gens pour si peu et que cela ne valait pas la peine. Belestre, devenu furieux à ces mots, injuria Franks et lui tira le nez ; Franks répondit par un coup de poing qui étendit l'autre par terre et lui coupa le front. Quelqu'un s'interposa et les sépara. Ils s'adressèrent chacun aux juges ; mais ni l'un ni l'autre n'eurent satisfaction. Belestre, étant l'agresseur, ne put faire arrêter Franks, ni Franks, Belestre; mais pour quelle raison ? je ne sais. Le lendemain, Franks fut arrêté et jeté en prison, non pour assault, mais sur l'*affidavit* de Belestre, pour les paroles dont il s'était servi en parlant de l'outrage, et le cautionnement fut refusé. Cependant le jour suivant les Juges lui firent connaître qu'après réflexion, ils étaient convenus de recevoir cautionnement ; mais il refusa d'en donner, et il est encore en prison, attendant la réponse du Gouverneur à l'exposé des faits qu'il a envoyé à son père.

L'autre affaire a eu lieu entre Ezekiel Salomons, le juif, et [Le] Pailleur : ce dernier accusait les Juifs d'avoir défiguré le buste. Il y eut quelques paroles échangées, Salomon jeta l'autre par terre. Il a été arrêté et a donné caution.

* * *

AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CONNECTICUT.

New-York, 23 mai 1775.

Monsieur,

Nous sommes arrivés dans cette ville hier soir, et nous avons le plaisir de vous annoncer que le comité de New-York s'est rendu aux désirs du Congrès Général en fournissant des provisions à nos troupes, à Ticonderoga.

La Convention Provinciale de cette ville siége actuellement. .....

Nous avons eu une conférence personnelle avec M.

Price, marchand distingué de Montréal, envoyé expressément auprès du Congrès avec des renseignements très-importants[1]. Il nous informe que tous les officiers français du Canada sont actuellement dans le service actif sous le Général Carleton. Que St Luc La Corne, qui était le Surintendant de tous les Sauvages du Canada pendant la domination française, et qui est le beau-père de M. Campbell, surintendant actuel sous l'autorité de Sa Majesté, a envoyé des présents aux Nations du Nord, jusqu'au Sault Ste Marie et Michilimakinack pour les engager à prendre les armes contre les colonies de la Nouvelle Angleterre, mais l'issue de l'ambassade est encore inconnue. Un pareil effort a été tenté auprès des tribus qui sont plus voisines des établissements anglais, mais avec peu de succès, puisqu'ils ont à peine trouvé une quarantaine de Sauvages qui ont voulu s'engager dans l'entreprise. Le plan, en Canada, serait d'engager les sauvages à s'unir aux canadiens pour attaquer les rebelles de la Nouvelle Angleterre.

Mr Price donne comme son opinion que les Canadiens, c'est à-dire le peuple, ne s'engageront contre nous qu'avec la plus grande résistance ; mais que les nobles sont nos plus cruels ennemis. Il dit que le Général Carleton était attendu à Montréal un jour ou deux après son départ, qui eût lieu le 11 Mai, et qu'il devait résider là tout le printemps .....

.....

Nous sommes avec respect, etc., etc.

NATHANIEL WALES, Jr.
THADDEUS BURR
PIERPOINT EDWARDS.

A l'H^ble Wm. Williams, Ecuier,
Président de la Chambre
d'Assemblée, Connecticut.

A Mr. P. V. Livingston,

New-York, 19 juin 1775.

Cher Monsieur,

J'ai l'intention de continuer promptement mon voyage pour Québec par la voie des lacs Georges et Champlain, et

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 39.

d'emmener avec moi Joseph Marie Tonnancourt et Louis Perras, deux jeunes canadiens qui retournent dans leurs familles, le premier venant d'Angleterre, le second de cette ville, où ils ont résidé quelque temps pour leur instruction. J'ai aussi avec moi Daniel McKennis, mon serviteur. Ainsi, je vous prie de me procurer les lettres qui pourront faciliter mon voyage, et je prends la liberté de vous assurer, sur mon honneur, que je ne recevrai pas et que je ne permettrai pas que ceux qui m'accompagnent reçoivent d'autres lettres que celles qui sont seulement pour affaires commerciales ou de familles, et je les soumettrai très-volontiers à l'inspection du Congrès Provincial, s'il le juge à propos.

Les seules lettres en ma possession qui peuvent paraître contenir des matières politiques sont adressées, les unes à Lord Pitt, les autres à Lady Carleton. Les premières sont de Lord Chatam..... et les secondes sont de la mère et des sœurs de Lady Maria Carleton et pour des affaires de famille.

Je suis, Monsieur, etc., etc.

BROOK WATSON,

P. V. B. Levingston, Ecuier,
Président du Congrès Provincial, New-York.

A Mr. ***, Hartford,

Fort George, 29 juin 1775.

Les rapports qui nous viennent du nord sont différents. On pense, d'après les plus exacts, que les Canadiens auraient beaucoup de répugnance à prendre le service contre les Colonies, et il est assez certain que Carleton en a pendu deux ou trois parce qu'ils refusaient et qu'ils cherchaient à décourager les autres. En général, on pense que grâce aux stratagèmes de la tyrannie, Carleton poussera de force un certain nombre de Canadiens et de Sauvages dans le service. On pense généralement qu'il se prépare à marcher contre nous ; mais d'autres croient qu'il fortifie seulement St Jean pour prévenir nos incursions.

* * *

A Mr. * * *, en Angleterre,

Montréal, 10 juillet.

La loi martiale est maintenant proclamée. Les Canadiens sont enrolés comme milice et les officiers appointés par le Gouverneur. Les marchands d'ici ont formé une compagnie commandée par le Major Robertson, le Capitaine Forteous Gray et le lieutenant Todd. Les Canadiens en général n'aiment pas à être commandés par leur noblesse ; mais donnez-leur des officiers anglais et ils iront où vous voudrez. La ville a été remplie de sauvages ces jours derniers : ils venaient offrir leurs service au Gouverneur.

* * *

A Mr * * *, en Ecosse

Québec, 20 août 1775.

Nous avons été alarmés, le mois passé, par une partie des rebelles provinciaux, sous les ordres du Colonel Schuyler d'Albany, et qu'on disait s'élever à cinq mille hommes. On rapportait qu'ils étaient à bâtir des bateaux pour traverser le lac Champlain et envahir cette province. Il n'y a pas à persuader les gens de la campagne du danger. Les émissaires des rebelles leur ont fait croire que ceux-ci viennent en Canada seulement pour les protéger contre les taxes énormes que le Parlement veut leur imposer. Cette idée et le souvenir de ce qu'ils ont souffert pendant la dernière guerre les poussent à observer une stricte neutralité ; mais elle ne pourra durer longtemps si les rebelles pénètrent dans le pays. Ils auront besoin de tout acheter des Canadiens ; mais ils n'auront que leur argent de papier, monnaie dont les Canadiens ont trop souffert sous le gouvernement français pour y avoir quelque confiance maintenant. Les rebelles devront avoir recours à la force pour le faire passer ; en d'autres termes, ils devront enlever ce dont ils auront besoin, ce qui fera prendre les armes aux Canadiens pour défendre leurs biens. Dans ce cas, comme le pays est peuplé et guerrier, vous apprendrez probablement qu'ils en sont à couteaux tirés avec Schuyler et ses gens.

Les forces du Général Carleton en ce moment ne s'élèvent pas au-dessus de sept cents hommes de troupes

régulières, de trois cents hommes nouvellement levés sous les ordres de MM. McLean et autres, et de douze à treize cents Sauvages, de différentes nations, qui vont et viennent au gré de leurs caprices, mais qui sont bien redoutables dans une guerre américaine.

Les marchands anglais, et les autres habitants anglais d'ici sont tous, si on en excepte un petit nombre, pleins de cœur et de zèle pour le Gouvernement et feront tout leur possible pour défendre la ville contre les rebelles. Ils ont loué un vaisseau qu'ils chargent maintenant de vaches à lait, moutons, volailles, dont ils font présent aux soldats blessés à Boston. Ils ont pour cela fait une souscription.

* * *

Un Officier de l'Armée Continentale a un Ami, a New-York.

Ticonderoga, 25 août 1775.

Nous sommes arrivés ici lundi soir [1], ayant fait ce jour-là près de 50 milles. Nous nous dirigeâmes, à travers les bois, du Fort William à Skenesborough, parce qu'il n'y avait pas à ce fort assez de bateaux pour nous faire traverser le lac Georges : nous y laissâmes bagage et tentes : les officiers et les soldats reçurent trois jours de provisions que nous mîmes dans nos havresacs, et nous nous avançâmes joyeusement, nos couvertures ainsi que nos fusils sur l'épaule, ce qui faisait une assez bonne charge pour de jeunes soldats, quoiqu'elle ne fût pas trouvée trop pesante par des Américains engagés dans cette cause glorieuse que nous défendons—la liberté du pays qui nous a vus naître.

Il y a ici un grand nombre d'ouvriers qui travaillent aux bateaux : deux grands vaisseaux ouverts sont finis, qui porteront, je suppose, cent cinquante hommes chacun. Avec les troupes de la Nouvelle-Angleterre et les nôtres nous avons environ douze cents hommes et on dit qu'à Crown Point, il y en a environ cinq cents. Nous attendons à chaque instant des corps considérables, car nous sommes informés que lundi prochain, nous marchons, ou mieux, que nous faisons voile d'ici à Crown Point, et de là nous irons directement à St Jean où l'on dit qu'il y a cinq ou six cents réguliers, avec Guy Johnson, qui a réussi

1 Le 21 août.

à se faire aider d'un parti considérable de Sauvages dans son infernal projet de réduire à l'esclavage ses frères d'Amérique. Mais la Providence, dans sa grande miséricorde, a fait voir à ces pauvres gens trompés quel sentier ils devaient suivre. Leurs sentiments sont plus larges ; ils méprisent les artifices de misérables créatures et refusent noblement de prendre la hache de guerre contre leurs compatriotes et amis. On m'informe que Johnson n'a pu persuader qu'à un bien petit nombre de demeurer avec lui.

Les Canadiens en général sont nos amis fidèles et sincères, c'est-à-dire les paysans, car ceux qu'on appelle en Canada la noblesse, sont pour les mesures despotiques, ce qui en empêche plusieurs de se montrer plus ouvertement pour nous. Il paraît que MM. Walker et Price, citoyens riches et distingués sont étroitement emprisonnés à Montréal, parce qu'ils avaient exprimé trop haut leurs sympathies pour la liberté de l'Amérique.

Nous avons ici le Général Montgomery qui commande, le Général Schuyler étant à Albany pour une conférence avec les Sauvages. Nous l'attendons demain et nous aurons, je l'espère, nos ordres pour notre prochaine marche. Ce qui est certain, c'est que la besogne sera rude à St. Jean. Cependant je demande et j'espère qu'à l'heure décisive chacun se conduira comme un Américain du Nord : aussi suis-je certain que nous réussirons.

* * *

Un autre Officier a un de ses Amis de New-York.

Ticonderoga, 25 août 1775.

J'ai enfin le plaisir de vous annoncer que nous sommes arrivés ici le 19 ultimo [1], en bonne disposition, quoique notre marche eût été très fatigante, ayant été obligés de faire le tour par Skenesborough parce qu'il n'y avait pas au lac Georges de bateaux pour nous transporter. Nous avons eu, sur les quatre compagnies, douze déserteurs dans le trajet et presque tous étaient d'anciens déserteurs des réguliers. Nous avons tenu cour martiale à

1 Le 19 courant? L'armée devait marcher en plusieurs corps dont quelques-uns arrivèrent à Ticondéroga le samedi, 19 août, les autres le dimanche, les autres le lundi, comme nous l'avons vu plus haut.

chacun des autres postes, et nous avons appliqué à plusieurs de ces insubordonnés la loi de Moïse, c'est-à-dire les trente-neuf[1] et ils commencent à se bien conduire, étant soumis à une discipline aussi sévère que celle des réguliers. Il y a ici une grande quantité de sel et de provisions fraîches, les hommes ont autant qu'il faut : une roquille de rhum, et autant de bière d'épinette qu'ils en peuvent boire dans une journée ; de sorte qu'ils n'ont pas besoin de boire de l'eau du lac, laquelle est reconnue très-insalubre. Le nombre des troupes ici est de dix-sept cents, et sept cents à Crown Point, à quatre milles d'ici. Nous attendons aujourd'hui quatre compagnies du second bataillon de New-York : les bateaux sont allés les chercher. Nous avons ordre de nous tenir prêts à partir sous huit jours pour St. Jean où nous pourrons nous brosser joliment avec les réguliers. Les bateaux se construisent avec une grande rapidité, et je crains que le reste du régiment ne soit pas à temps ici. Le Général parle beaucoup de leur retard à venir et il paraît bien regretter d'être obligé de partir sans eux. Il y avait ici dernièrement un monsieur français, du Canada, qui a mis tous nos gens en excellente disposition par l'assurance qu'il leur a donnée qu'à notre arrivée la plupart des Canadiens s'uniraient à nous : ils n'osent pas s'avouer nos amis avant que nous soyons au milieu d'eux.

Le même Monsieur, qui est un grand propriétaire, a déclaré qu'à notre arrivée il tuera cinq bœufs gras pour régaler les officiers. Pour moi, il n'y a rien qui me donne la moindre inquiétude.

P. S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, un de nos espions est arrivé de St. Jean. Il dit qu'il y a deux vaisseaux prêts à être lancés, portant chacun, seize canons, afin de prendre possession du lac, ce qui nous en rendrait le passage impossible pour quelque temps. C'est pourquoi nous avons reçu ordre de nous embarquer immédiatement pour St. Jean : nous ferons voile demain matin, le 28.

Le régiment du Colonel Waterbury, de mille hommes, la compagnie du Capitaine Mott, de cent hommes, et nos quatre compagnies avec sept cents hommes, qui sont à Crown Point, et cinq cents des *Enfants des Montagnes*, doivent nous rejoindre. Notre espion dit qu'il n'y a que cinq cent soixante réguliers et cinquante sauvages à St.

1 Dans la peine du fouet, Moïse avait défendu de dépasser le nombre de quarante coups.

Jean. Ainsi j'espère que nous ne trouverons que peu de résistance. S'il y en a, nous y sommes bien préparés. Nous laissons ici cinq compagnies du second bataillon de troupes de New-York, et près de trois compagnies de celles de la Nouvelle-Angleterre. Voilà toutes les nouvelles que je puis vous donner à présent.

UN OFFICIER A UN DE SES AMIS DE NEW-YORK.

Ticonderoga, 31 août 1775.

Les Colonels Waterbury et Ritzma, sous les ordres du Général Montgomery se sont embarqués lundi soir, avec douze cents hommes pour l'Ile-aux-Noix, afin d'arrêter, au moyen de piquets et de barrages, les gros vaisseaux ennemis, jusqu'à ce que l'armée et l'artillerie soient prêtes. Vos compatriotes s'unissent pour vous demander à grands cris de faire les derniers efforts dans ce temps de crise. *Inter arma silent leges.* Je vous en supplie, mes amis, aux armes ! aux armes !

.....

.....

Je suis à la veille de m'embarquer avec le reste de l'armée et neuf ou dix pièces d'artillerie : déjà deux de douze sont parties. Vous entendrez bientôt parler de scènes de carnage. Les hostilités sont déjà commencées ici. J'espère être dans cinq jours l'un des maîtres de Montréal. Le conseil des Sauvages sera très favorable à notre cause. Gage a eu de Philadelphie deux mille neuf cents hommes et cinquante barils de farine.

Au Portage, près de Ticonderoga, 14 septembre.

J'ai le plaisir de vous annoncer que j'ai enfin atteint cette place avec tous mes gens, et j'ai eu la chance de n'en point laisser un seul en arrière. C'est un lot de gars pleins de cœur, et d'après ce qui est arrivé, je m'en flatte, ils ne se boucheront pas le nez à l'odeur de la poudre, au moment de l'épreuve, qui est assez proche, puisque nous devons partir demain matin, en route pour l'Ile-aux-Noix, où nous sommes attendus avec impatience, paraît-il, pour attaquer le fort que les réguliers ont érigé à St. Jean. On tient tant à nous avoir que les

bateaux ont reçu ordre de recevoir la compagnie que je commande, de préférence à toute autre.

On dit que les Canadiens ont positivement refusé de prendre aucune part dans la dispute. Je suppose qu'ils sont un peu comme..... et qu'ils veulent s'unir au parti le plus fort, quoiqu'ils fournissent des provisions aux deux partis, pour argent comptant, bien entendu. Nous n'avons trouvé sur notre chemin que difficultés et embarras.

Les troupes ont été bien retardées par le manque de bateau, ce qui en retient encore en arrière. Je jouis d'une parfaite santé, que je prie Dieu de me continuer jusqu'à ce que je puisse donner leur compte au Gouverneur Carleton et à ses dos sanguinaires[1]. Je les appelle ainsi, pas tant pour la couleur de leur habit, que pour leur conduite honteuse et sauvage lorsqu'ils ont souffert que la tête du brave capitaine Baker fut coupée et placée au bout d'une perche, à St. Jean, où elle est encore, comme un monument de leur cruauté, et pour nous aiguillonner à le venger bravement, ou à succomber avec gloire.

Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer, excepté qu'une légère escarmouche a eu lieu dernièrement près de St. Jean. Cinquante de nos hommes allaient en reconnaissance : ils furent surpris, dit-on, par un parti composé de réguliers, de Canadiens et de Sauvages, qui se tenaient en embuscade, dans les joncs ou hautes herbes. Nous avons eu cinq ou six hommes tués, plusieurs blessés, dont quatre ou cinq sont morts de leurs blessures. Le Major Hobby et le Capitaine Mead du Connecticut sont légèrement blessés. L'ennemi a eu plusieurs blessés, parmi lesquels, le Capitaine Tyce de Johnston, dans le comté de Tryon, natif de New Jersey. Il a été autrefois capitaine dans les troupes de cette province, c'était une de mes vieilles connaissances ; mais il paraît maintenant qu'il était un tory renforcé. Je suis heureux de penser qu'il a trouvé le sort que je souhaite avant la fin de la querelle, à tous ceux qui lui ressemblent. Voilà tout ce que j'ai pu savoir de mieux et il faut avouer que ce n'est pas mal[2].

.....

1 *Bloody backs.*

2 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 42. *Mes services*, p. 248, *Lettres*, pp. 311, 312.

P. S.—Le Colonel Fleming, M. Trumbull, le capitaine Quackenbos, M. Pearsea et le lieutenant Van Waggener, avec mes confrères officiers, font leurs meilleurs compliments à vous et à tous les amis

* * *

EXTRAIT D'UNE LETTRE DATÉE DE LONDRES.

Londres, 16 septembre 1775.

Ma dernière vous a été écrite par Collins ou Tyrie ; je vous y disais que l'intentien de cette administration néfaste était que les troupes fussent transportées de Boston à New-York, sous le commandement de Howe dans l'espérance d'y être rejoint par ce diable de catholique Romain, Carleton de Québec. Convaincus de l'impraticabilité du plan canadien, et à cause des plaintes de tous les officiers des troupes entassés à Boston, il y a eu ici dernièrement force conseils, pour déterminer où les réguliers seraient envoyés.

.....

* * *

A MR. * * *, NEW-YORK.

Ile-aux-Noix, 17 septembre 1775.

Je n'ai que le temps de vous dire que demain nous frapperons un coup décisif contre St. Jean. Nous avons déjà eu deux escarmouches. Dans les premières nous avons perdu sept hommes, outre six ou sept blessés. L'ennemi a eu neuf sauvages tués sur le champ avec deux fois autant de blessés, à ce qu'on nous dit. Les sauvages se montrent barbares au dernier degré. Non contents de scalper, ils déterrent nos morts et les traitent de la plus horrible manière. J'ai eu le plaisir d'en voir deux scalpés, juste vengeance de leur barbarie. Ceci est arrivé après la dernière action où personne des nôtres n'a été blessé. Un bâtiment, qui nous lançait force boulets et mitraille, sans cependant nous faire mal, a été heureusement coupé en deux par le salut tiré avec une pièce de douze par une de nos gondoles. Il contenait, dit-on, trente soldats qui ont péri sous le coup ou dans le lac. Le principal obstacle que nous rencontrerons demain sera un fort schooner que nous sommes déterminés d'aborder. Il porte dix-huit canons de neuf et a été lancé deux

jours seulement avant que nous ayons pris possession de l'île. Jusqu'à quel point cette entreprise réussira-t-elle, Dieu seul le sait ; mais j'espère encore vous voir une fois de plus à New-York.

Québec, 17 septembre 1775.

Nous apprenons de St. Jean, où les troupes du roi sont en garnison, que celles du continent y ont mis le siége. La confusion que cette nouvelle a produite est difficile à exprimer. Ceux qu'on croyait les plus propres à cela furent employés pour réunir tout ce qu'on pourrait de Canadiens pour leur faire prendre les armes. J'ai le plaisir de vous assurer qu'ils n'ont eu que peu ou pas de succès. Un effort vigoureux de votre côté, et le pays serait à vous. Les instruments du gouvernement sont en pleine opération, les uns pour observer la conduite des Canadiens et les autres pour guetter les mouvements et les actions des Américains, qui ne peuvent ni parler ni remuer sans que cela soit connu.

A M. **** A PHILADELPHIE.

Québec, 18 septembre 1775.

Le 17 du présent, à la demande du Lieutenant-Gouverneur, les Anglais et les Canadiens se sont réunis sur la Parade. Les derniers ont été formés en onze compagnies, et les autres en six. Les Milices de cette ville peuvent former, Anglais et Canadiens, onze cents hommes ; mais plusieurs négligent le devoir militaire ; d'autres le trouvent dur, et le plus grand nombre sont mécontents de la conduite du Gouvernement, chaque jour les convaincant qu'ils sont trompés. Le Senau Fell de Whitbay est pris au service du Gouvernement, pour être commandé par le Capitaine Napier : on dit qu'il recevra dix-huit pièces de six et de neuf. Le navire Charlotte, appartenant à Roach, de Rhode Island, de même : une chaloupe et une goëlette d'ici. Je ne puis dire quelle force ils porteront. On a aussi un petit bâtiment envoyé directement à Boston.

Notre milice monte la garde de neuf heures du soir à neuf heures du matin. Jusqu'à présent ils n'ont pas reçu de munitions, excepté quatre tours de cartouches, le soir :

ce qui leur fait croire que le Gouvernement craint de leur en confier une plus grande quantité. Le public en général est mécontent contre le Gouvernement parce qu'il ne fait pas connaître l'état de la Province, qui peut être supposé pire qu'il n'est réellement, en voyant le Gouverneur envoyer sa femme en Angleterre ; elle a pris passage sur le navire Lydia, capitaine Deane, qui partira vendredi prochain. Il y a plusieurs autres dames qui se préparent à quitter la province, aussi des hommes qui sont convaincus que leur conduite ne leur mérite pas un traitement très-civil des Provinciaux, s'ils venaient dans cette province. Le bruit court ici que M. Levingston et Jerry Dugan ont levé cent cinquante Canadiens, le premier avec le titre de Lieutenant Colonel et le second avec celui de Major, qu'ils ont été sur le point de prendre Lord Pitt et le Général Carleton sur la Rivière Chambly. Le Gouvernement rapporte qu'à la publication du pardon accordé par Carleton à ceux qui se soumettraient dans un certain temps, le plus grand nombre auraient abandonné leurs officiers.

* * *

Ticonderoga, 24 septembre 1775.

Les députés des Six Nations, envoyés au Canada, sont aujourd'hui de retour et rapportent ce qui suit.

Par l'ignorance de leur pilote, ils perdirent leur route en quittant l'Ile-aux-Noix et tombèrent auprès de St. Jean d'où ils se retirèrent sans être découverts. Le second jour ils arrivèrent à huit milles de Caughnawaga, et là rencontrèrent une centaine de Sauvages de différentes nations qui allaient à St. Jean. Mais il fut décidé, dans une conférence avec eux, qu'ils s'en retourneraient à Caughnawaga pour écouter ce que les députés des Six Nations avaient à leur dire. Deux du parti qu'ils avaient rencontré allèrent trouver les Sauvages qui étaient avec Johnson et qui le quittèrent à cette nouvelle pour se rendre à Caughnawaga. Là ils rencontrèrent un émissaire du Colonel Johnson, qui prit le parti de se déguiser et de se retirer à Montréal, voyant que les sauvages ne se battraient pas contre nous. A cette nouvelle Johnson envoya le Colonel Claus et Bradt, un Mohawk, pour les inviter à venir le trouver, et Claus donna une branche de porcelaine à un des députés. Ceux de Caughnawaga dissuadèrent les députés de ce voyage s'ils

ne voulaient pas être traités comme ceux de Shoekbridge et être faits prisonniers. Là-dessus, ils rendirent la porcelaine, déclarant qu'ils n'étaient pas envoyés vers Johnson, mais vers les Caughnawagas, réponse qui plut à ceux-ci. Lorsqu'on leur eût délivré mon message qui les invitait à me venir trouver à l'Ile-aux-Noix ou à St. Jean, le Mohawk qui accompagnait Claus, s'écria : " C'est fini de Johnson, les Sauvages vont le quitter." Les Caughnawagas on été flattés du message des Six Nations et de mon invitation, et ont promis d'y accéder. Les députés ont passé une nuit avec eux le lendemain, les Caughnawagas se retirèrent avec eux dans une maison éloignée, où ils s'arrêtèrent une nuit, crainte d'accidents, et sept des principaux d'entre eux les accompagnèrent jusqu'à St. Jean auprès du Général Montgomery à qui ils déclarèrent : " Que le Général pouvait compter sur eux ; qu'ils ne prendraient pas un fusil contre nous, qu'ils ne feraient pas la moindre attention à Guy Johnson et demeureraient neutres."

* * *

Mr. *** A SON PÈRE, EN AYSHIRE, ECOSSE,

Québec, 30 septembre 1775.

Comme cette colonie est détachée en quelque sorte des autres, nous nous imaginions hors du danger d'être enveloppés dans les querelles alarmantes qui existent sur tout le continent. Je suis chagrin d'avoir à vous informer du contraire.

Vers le commencement de Mai, comme vous le verrez par vos journaux, les rebelles se sont rendus maîtres de tous les forts sur les lacs George et Champlain, qui nous séparent des colonies du sud, aussi des vaisseaux et des bateaux du Roi qui étaient sur ces lacs. Depuis lors, ils ont essayé à plusieurs reprises d'envahir, c'est-à-dire de piller cette province, heureusement que jusqu'à présent ils ont été empêchée par les troupes et la milice anglaise[1] de mettre leur projet à exécution. Il y a eu, dans le cours du printemps, plusieurs légers engagements où les rebelles ont toujours été défaits avec très peu de perte pour les troupes de Sa Majesté.

1 *British Militia.* L'auteur de cette lettre paraît trop bien infopmé des faits pour que nous puissions croire qu'il soit ici de bonne foi.

La dernière malle de Montréal nous apprend que lundi dernier deux ou trois cents rebelles, y compris quelques Canadiens, ont débarqué à une lieue de cette ville, et dans l'espérance d'être rejoints par un grand nombre de Canadiens pour leur aider, ils voulaient surprendre la ville et la piller. Les habitants cependant donnèrent l'alarme aussitôt le débarquement des rebelles, et les tambours commencèrent à appeler aux armes. Là-dessus trois cents gentils hommes, marchands et autres habitants, avec quarante soldats, sortirent sous les ordres du Major Campbell. Aussitôt ils attaquèrent les rebelles, lesquels après un feu bien nourri pendant une heure, furent obligés de plier et de prendre le chemin de leurs canots, ce qui leur permit de s'échapper sur le fleuve, mais avec une perte considérable de tués et de blessés, outre trente-quatre faits prisonniers, parmi lesquels se trouve un nommé Ethan Allen, commandant en chef du parti. Trois hommes seulement de tués du côté du roi, avec trois ou quatre blessés. Mon oncle, qui est maintenant à Montréal a été à l'engagement et en est revenu sain et sauf. Quelques prisonniers rebelles, qui sont Canadiens, nous disent que Allen les avait loués sur le prix de trente sous par jour, qu'en outre, il leur avait promis leur part dans le pillage de Québec et de Montréal.

A raison du peu de crainte que nous avions d'être compris dans cette querelle, nous nous trouvons presque absolument sans défense, nos troupes ayant été envoyées à Boston, à l'exception seulement de deux régiments qui demeurent dans le pays. Les choses étant ainsi, nous sommes forcés de laisser de côté la transaction des affaires, et nous avons dû prendre les armes et de former une milice pour la protection de nos personnes et de nos biens. Nous sommes aussi très-occupés à mettre notre garnison dans le meilleur état possible de défense, et nous sommes déterminés à tenir jusqu'au bout, si nous sommes attaqués.

La saison toutefois obligera les rebelles à quitter le pays, et nous pouvons espérer, pour le printemps, d'être assistés par la Grande Bretagne, ou d'ailleurs, en sorte que le danger n'est pas aussi grand que nous le pensions d'abord.

* * *

UN OFFICIER DE L'ARMÉE CONTINENTALE.

St Jean, 1 octobre 1775.

Je vais vous donner un court aperçu des différentes escarmouches de l'armée du Nord. Après notre arrivée à l'Ile-aux-Noix, le Colonel Waterbury s'avança avec son régiment au pied du lac et commença à se retrancher, à un mille et demi de St Jean, d'où il envoya un léger parti dans les bois, lequel fut attaqué par un certain nombre de réguliers et de sauvages. Dans cet engagement, le Colonel Waterbury eut huit hommes tués et six blessés. Du côté de l'ennemi, douze tués et plusieurs blessés, surtout des sauvages : le Major Hobby a été blessé.[1] Après cela, les nôtres retournèrent à l'Ile-aux-Noix. Là, un parti de cinq cents hommes partirent de nuit pour Chambly par St Jean. Nous nous avançames jusqu'au retranchement précédent où nous fûmes attaqués par l'ennemi : le feu fut assez chaud pendant six à huit minutes : à la fin, l'ennemi prit la fuite, et nous nous emparâmes de ses retranchements où nous demeurâmes jusqu'au matin, et comme le Fort était alarmé nous ne crûmes pas prudent d'avancer, et ainsi nous nous retirâmes à nos anciens retranchements de l'Ile-aux-Noix. Nous n'eûmes dans cet engagement ni blessés ni tués : nous sommes informés d'une manière assez probable que l'ennemi a eu onze tués et trois blessés.

Le 16 Septembre, nous quittâmes encore l'Ile-aux-Noix pour mettre le siège devant St Jean. Nous avions auparavant envoyé à Chambly un parti de cent hommes qui, sur la nouvelle que les réguliers transportaient des provisions à St Jean, les attaquèrent, firent deux prisonniers et un butin considérable, et commencèrent à se fortifier à deux milles de St Jean pour couper les communications, attendant d'être bientôt renforcés par notre armée. Mais découverte par l'ennemi, un parti de deux cents réguliers sortit du fort avec des pièces de campagne ; les nôtres qui n'étaient que la moitié de ce nombre et misérablement fortifiés, furent obligés de retraiter vers le bois. Dans l'action, le Colonel John Watson, du Régiment du Colonel Hinman a été dangereusement blessé, mais il parait se rétablir. Nous marchions alors à travers les bois, pour les secourir, mais trop tard. En arrivant sur le champ

[1] Cf. *Témoin Oculaire*, pp .42, 43.

de bataille, nous trouvâmes les ennemis maîtres de nos ouvrages de défense : ils nous reçurent avec un feu très vif et retraitèrent ensuite vers le Fort.

Le Colonel Allen avec son parti a eu un malheureux engagement près de Montréal et a été fait prisonnier avec quatorze hommes. Nous avons environné St Jean, et nous espérons en être bientôt maîtres. Nous faisons jouer continuellement nos canons et nos bombes. Les canadiens sont la plus part de notre côté. Les sauvages sont pour nous.

* * *

A un Ami a Londres.

Québec, 1 octobre 1775.

Le Gouverneur et le Conseil Législatif de cette province se sont réunis, mais après plusieurs séances, ils n'ont pu s'accorder sur aucune ordonnance. Mr St Luc Lacorne et d'autres conseillers ne voulaient plus entendre parler de jury, mais insistaient pour qu'on suivît la lettre de l'Acte de Québec. Le Gouverneur a dissout le Conseil brusquement et est parti pour Montréal. Sur sa route, on a fait tous les efforts pour engager les Canadiens à se joindre à lui. On a envoyé par terre des armes pour deux mille hommes, des munitions à proportion, pour donner aux Canadiens qui s'uniraient à lui sur la route, et la nouvelle est venue qu'il n'y a pas assez d'armes pour tous ceux qui ont accepté. Mais tout cela ne remuera pas les Canadiens des environs de Québec.

On a dit d'abord que St Jean avait été investi par cinq mille Provinciaux ; ensuite, qu'ils s'étaient retirés ; ensuite que la Rivière Chambly, (ou Richelieu, ou Sorel) en était remplie et qu'ils envoyaient des circulaires dans tout le pays ; ensuite que Montréal en avait été investie : pas un rapport sur lequel on pût se fier. Cependant, à la fin nous avons appris que Jérémie Duggan et un jeune Levingston qui sont établis sur la Rivière Chambly, avaient été les rejoindre avec cent cinquante Canadiens[1] et qu'ils avaient failli faire prisonnier le Gouverneur, ainsi que Lord Pitt. Bientôt après, inopinément et tout-à coup, on a retenu sur un des vaisseaux qui sont au port le passage de Lady Maria Carleton, qui doit partir sous

[1] Cf. *Témoin Oculaire* p. 44.

peu de jours avec sa famille pour l'Angleterre. Ordre a été donné de mettre immédiatement les fortifications de la ville en état de défense, et une porte-à-barrière a été bâtie sur la hauteur qui sépare la haute de la basse ville, toutes les avenues bouchées, plusieurs gros vaisseaux pris pour le service du Gouvernement, percés et montés de canons, une proclamation a mis l'embargo sur tous les bâtiments, et les matelots pris pour monter les vaisseaux de guerre et faire les autres services qui seront nécessaires, tels qu'ériger des batteries et le reste. Lord Pitt et d'autres partent pour l'Angleterre.

Tout ceci frappe chacun d'étonnement, d'autant que nous ne pouvons savoir de quel côté se fera l'attaque, tous les mouvements des ennemis étant tenus secrets. Dans cet état d'appréhension générale, plusieurs s'occupent à emballer leurs effets, d'autres se préparent à sortir de la ville ; les uns parlent de faire une forte défense ; les autres, une bonne capitulation. Cependant au milieu de cette situation incertaine (quand les communications entre St Jean et Montréal se trouvaient coupées, quand les ennemis s'étaient montrés à La Prairie et à La Chine) la dernière malle nous a apporté des nouvelles de Montréal : Jérémie Duggan aurait traversé le fleuve à la Longue-Pointe avec quelques-uns de ces bandits, Allen à leur tête, et quelques Canadiens et ils auraient marché contre la ville ; mais heureusement que les citoyens eurent vent de leur approche. Aussitôt les habitants Anglais avec quelques Canadiens[1] sortirent contre eux avec le Major Campbell à leur tête : ils les rencontrèrent et leur livrèrent bataille près de la ferme Christie. Les gens de Duggan étaient passablement ardents ; mais les Canadiens, qui étaient avec eux les abandonnèrent pour se réfugier dans une grange. Les nôtres cependant eurent le dessus et firent Allen prisonnier avec trente ou quarante de ces bandits. Mais Duggan s'était retiré avant la déroute et avait pris la fuite. Le Capitaine Cardon[2] fut blessé et mourut bientôt de ses blessures. Alexandre Paterson fut blessé au ventre. Duggan avait fait espérer aux siens, qu'une fois le fleuve traversé, ils seraient rejoints par tous les Canadiens. Il leur avait promis un chelin trois deniers par jour et le pillage. C'est une chose lamen-

[1] Cf. *Témoin Oculaire* p. 50.

[2] Carden.

table de voir le pays jeté dans ces divisions et le commerce complètement arrêté.

* * *

AUTRE LETTRE.

Québec, 1 octobre 1775.

Après que les Provinciaux eurent enlevé par surprise Ticonderoga et Crown Point, vers la fin de Mai dernier, et qu'ils eurent fait plusieurs autres incursions près de St Jean, sous la conduite d'un nommé Allen, le Gouverneur Carleton, qui était à Montréal, envoya toutes les troupes dont il pouvait disposer se retrancher de leur mieux à St Jean, sous la direction de M. Marre, Ingénieur. Il fit en même temps demander à Québec tous les constructeurs de vaisseaux qu'on put trouver (un certain nombre monta en effet sous la direction du Capitaine Zacharie Thompson [1]) pour bâtir des vaisseaux et des radeaux, afin de remplacer ceux qui avaient été perdus sur le Lac Champlain. Chacun espérait que ces vaisseaux pourraient être lancés à la fin d'Août, et que si on pouvait faire marcher les Canadiens, une expédition serait tentée pour reprendre les forts. On eut alors recours à tous les moyens imaginables pour soulever les Canadiens ; mais la nomination de quelques officiers qui avaient été autrefois au service du Roi de France, et de quelques jeunes gens, véritables jouvenceaux, pour commander les milices, leur fut si désagréable que personne ne voulut s'enrôler. Ils se rappelaient fort bien le traitement qu'ils avaient reçu de ces gentilshommes avant la conquête : ils désiraient, par suite, que des anglais pussent les commander. Sur la menace que leur firent quelques-uns de ces jeunes officiers de revenir avec des soldats pour les forcer à obéir, ils se levèrent par corps de douze et de quinze cents, armés de toutes espèces d'instruments, déterminés à se laisser tailler en pièces plutôt que de se soumettre. Le Gouverneur fut obligé de les apaiser [2].

Les deux Fraser, le Capitaine Nairne et le Capitaine

1 Voir *Note* CXXXVII.

2 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 38. On a pu voir, en parcourant les Mémoires précédents si le désir d'être commandés par des anglais entrait pour beaucoup dans la répugnance que le peuple avait à prendre les armes. D'ailleurs le cas auquel il est ici fait allusion a été isolé et non général.

Ecuyer ont été employés auprès et au-dessous de la ville de Québec ; pour engager les *Canadiens* à marcher, mais inutilement, tant était ferme leur résolution de rester neutres.

Les Colonels Claus et Johnson sont arrivés à Montréal par Oswego avec quelques Mohawks [1], lesquels, avec d'autres Sauvages qu'on avait envoyé chercher et qui étaient arrivés vers le même temps, portèrent le nombre des Sauvages à quinze cents hommes, femmes et enfants ; sur ce nombre trois cents guerriers. A l'arrivée de ces sauvages, de nouveaux efforts furent tentés auprès des Canadiens et on répandit plusieurs alarmes fausses et terribles, ce qui en engagea plusieurs à marcher comme volontaires avec quelques sauvages pour faire des reconnaissances : ils se rencontrèrent avec les partis qui marchaient dans le même but, il s'ensuivit des escarmouches qui ont été exagérées à un degré incroyable. A la fin, des sauvages qui s'étaient emparés d'un bateau vide pendant que l'équipage était à terre, furent blessés dans leur fuite. Ceci les affaiblit. Cependant ils tirèrent sur un homme du parti qui était sur le rivage, puis attendant que ce parti fut éloigné, ils descendirent à terre, coupèrent la tête de cet infortuné et l'emportèrent à Montréal. On vit par les papiers qu'il avait dans sa poche que c'était le Capitaine Baker [2]. Il paraît qu'il avait instruction du Général Schuyler de ne faire aucun quartier ni aux Canadiens, ni aux Sauvages. Mais cela paraissant très-impolitique, la nouvelle en a été bientôt contredite. Il y a eu, quelque temps après, une escarmouche, mais le rapport que les Canadiens avaient pris les armes n'était pas vrai. A la fin, les Sauvages ont commencé à se montrer turbulents et ont été parfaitement inutiles.

Le Gouverneur voyant donc se réduire à rien ses efforts pour remplir ses engagements et pour donner des preuves de son influence sur les Canadiens par le moyen de ses amis les nobles de ce pays, a été obligé d'avoir recours aux Anglais qu'on représentait comme une poignée d'hommes de peu d'importance, ne méritant pas l'attention, et encore moins la protection du Gouvernement [3].

* * *

1 Cf. *Témoin Oculaire*, p. 41

2 Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 40, 41

3 Le ton de toute cette lettre fait assez voir pour qui étaient les sympathies de celui qui l'écrivait.

Camp de Cambridge, 1 octobre 1775.

Nous avons la nouvelle que le Colonel Arnold s'est avancé en sûreté, cinquante milles sur la Rivière Kénébec. Il a trouvé tous les bateaux prêts et s'est remis en route, il y a six jours, avec tout son monde en bonne disposition et toute espèce d'encouragements. Le Capitaine de ce vaisseau dit que s'il arrive à Québec avant que Carleton soit descendu de St Jean avec les troupes, la ville se rendra sans tirer un coup de fusil. C'est là que se trouve le magasin le plus considérable d'armes et d'amunitions qu'il y eût de longtemps en Amérique. Il dit n'avoir pas vu moins de dix mille quarts de caques de poudre, et il y a toutes sortes de munitions en proportion.

* * *

Au Major Shirreff, Boston.

Montréal, 19 octobre 1775.

Cher Monsieur,

Je sais que votre bonté me pardonnera le trouble que je vous donne, ou vais vous donner, mais la nécessité du temps m'excusera. Voudrez-vous prendre le trouble de faire parvenir les lettres ci-incluses ? Elles sont importantes pour moi et pour ceux à qui elles sont adressées.

Je prendrai la liberté de vous informer que Jean Oreillat[1], monsieur français de cette ville, pour qui j'ai beaucoup d'estime et avec qui j'ai des intérêts commerciaux assez étendus, est maintenant prisonnier chez les rebelles, malheur qui affecte sa famille et ses intérêts. Veuillez bien, cher Monsieur, le faire échanger, si c'est possible, pourvoir à ses besoins et le rendre à sa famille, et vous obligerez considérablement, Cher Monsieur,

Votre dévoué et humble serviteur,

BROOK WATSON.

P. S.—La dernière lettre de M. Oreillat était datée de Ticonderoga, 24 septembre 1775. J'espère faire voile pour Londres dans peu de jours.

B. W.

[1] Cf. *Témoin Oculaire*, pp. 44, 45

A Benjamin Faneuil, Junior, Ecuier, Boston.

Montréal, 19 octobre 1775.

Cher Monsieur,

J'ai enfin eu la satisfaction que je désirais depuis longtemps d'avoir de vos nouvelles. Le 7 du présent j'ai eu la vôtre du 14 août et aussitôt j'ai fait chercher Mr Bliss par un de mes amis à Québec pour avoir de lui votre lettre du 13 août que je viens de recevoir le 14 du présent, avec les excuses de M. Bliss : il l'avait laissée avec son bagage à bord. Quant à votre lettre en réponse à la mienne du 6 avril, je ne l'ai pas reçue. Vous comprenez combien j'avais d'inquiétudes pour vous et pour Madame Faneuil, mais j'en suis débarrassé maintenant en apprenant que vous avez l'intention d'aller hiverner à la Nouvelle-Écosse, où vous serez certainement en sûreté. L'Amiral ne peut souffrir que les Coloniaux traversent la Baie de Fundy pour s'emparer de cette Province, et les affaires publiques ne peuvent continuer à être administrées comme elles l'ont été jusqu'à présent. D'après le peu de connaissances que j'ai de l'Amérique et des opérations militaires, je crois que le Général Gage ne peut hiverner à Boston, et qu'avant ce temps il aura pris la résolution de s'éloigner. Car s'il y demeure plus longtemps sans prendre un parti, en quittant Boston, il lui faudra quitter l'Amérique. Je veux dire qu'il ne peut hiverner toutes ses troupes à Halifax, par conséquent une partie doit venir à Québec, et il faut pour cela qu'elles soient embarquées à cette heure ou elles ne pourront remonter le fleuve. Le sloop de guerre le *Hunter* est arrivé à Québec. Il nous apporte peut-être là-dessus quelques nouvelles.

Quant à votre intention de quitter l'Amérique au printemps prochain, et d'acheter, avec les restes de votre fortune, une annuité pour votre vie et celle de Madame Faneuil, au cas que les affaires publiques ne changeraient pas pour le mieux, je l'approuve beaucoup et j'espère en même temps que vous ne serez pas forcé de la mettre à exécution. Evidemment, le royaume de la Grande Bretagne ne saurait être gouverné plus longtemps encore par des conseils aussi faibles et des efforts si peu énergiques. Il n'a guère qu'une province d'assurée en Amérique et encore a-t-elle été sur le point de tomber entre les mains des plus misérables bandits. Si les habi-

tants de cette ville n'étaient point sortis, au-devant d'Allen lundi, le 25 du mois dernier, la ville et une partie de la Province auraient été à eux, et cet individu serait probablement le Gouverneur de Montréal. Grâce à Dieu, cette action a changé l'esprit des Canadiens, et j'ai lieu de croire cette province hors de danger, du moins pour cette année, et il n'y a pas de doute qu'elle sera amplement protégée l'année prochaine.

Quant aux affaires de W. et R [1]., j'ai la grande satisfaction de vous informer que je leur ai envoyé, depuis mon arrivée, quarante mille louis sterling, dont trente-deux mille en fourrures, par le navire la *Pomone*, capitaine Green, qui a fait voile de Québec le deux du présent. Si ce n'avait été des malheureux troubles qui règnent cette année, j'aurais envoyé dix mille louis de plus. Mais j'ai lieu d'être content et heureux d'avoir fait un voyage en Amérique en 1775.

La Province de la Nouvelle-Ecosse se trouve très-endettée envers W. et R., et je serais heureux si je pouvais, comme c'est mon désir, la visiter avant de retourner en Angleterre, mais je vois que les affaires de cette province aussi bien que de celle-ci, demandent ma présence à Londres aussitôt que possible. C'est pour cela que j'ai intention de quitter Québec dans le navire *Adamant* vers le dix du mois prochain, espérant arriver le, ou vers le 15 décembre, avant que le Parlement soit ajourné. Si ma présence était absolument nécessaire à la Nouvelle-Ecosse, je m'acquitterais de ce devoir le printemps prochain. En même temps, j'espère que Dieu me fera la grâce que cela ne sera pas nécessaire, car je soupire ardemment après la paix et mon retour.

Vos amis, MM. Jonathan et Isaac Clarke auraient fait de bonnes affaires, si les troubles ne les avaient pas suivis ici. Ils ont longtemps tenu leurs effets empaquetés, prêts à être embarqués. Mais j'espère qu'ils ne seront pas obligés de les expédier. Notre ami Butler m'écrit qu'il est décidé à se rendre à Londres avec sa femme, dans le *Canadien*, capitaine Abbott. Si cela arrivait, j'espère que vous serez à Halifax avant son départ et que vous vous chargerez d'être le procureur de W. et R.

Faites, je vous prie, mes compliments et mes respects affectionnés à Madame Faneuil, et soyez assuré que je suis, cher Monsieur, votre ami affectionné et fidèle.

BROOK WATSON.

1 Watson et Raleigh.

P. S.—Mon ami, Mr Jean Oreillat de cette ville, est maintenant prisonnier des coloniaux. Je l'estime beaucoup, et W. et R. ont de grands intérêts engagés avec lui et son associé M. Foretier. Aux dernières nouvelles que j'ai reçues de lui, il était à Ticonderoga. Maintenant, cher Monsieur, usez de votre influence auprès de M. Gage pour le faire échanger. Tachez qu'il soit relaché et rendu à sa famille : pourvoyez à ses besoins et par là vous rendrez un très-agréable service à votre ami.

BROOK WATSON.

A JOHN BUTLER, ECUIER.

Montréal, 19 octobre 1775.

Cher Monsieur,

Je vous ai écrit de Québec, le 18 ultimo, par le *Cellery*, capitaine Hardie, pour accuser réception de la faveur de la vôtre en date du 19 août, et je vous ai fait connaître le triste état de cette Province. Je vous parlais au long des affaires de Kavanagh et je vous priais de louer un vaisseau pour envoyer en Angleterre les huiles et les fourrures de Kavanagh, si quelque accident empêchait le *Canadien* d'arriver, ou s'il était chargé de poisson pour l'Europe. L'*Adamant* est arrivé à Québec après que j'eus loué un autre vaisseau pour transporter la charge que je lui destinais. Pendant que je l'attendais, j'avais pour trente-deux mille livres sterling chargé sur deux bâtiments du pays, au moment où l'on s'attendait d'heure en heure à voir les Bostonais maîtres du pays. J'ai cru que c'était mon devoir, j'ai loué la *Pomone*, Capitaine Green, trois cents soixante-dix louis pour transporter les pelleteries à Londres, et il a mis à la voile le deux du présent. C'était mon intention d'y prendre passage pour m'en retourner : j'avais tout préparé pour cela. Mais j'ai changé de dessein et je suis parti pour Montréal le jour où il a fait voile pour Londres. Je vous assure que toute autre détermination que jaurais prise ne me donnerait pas la moitié de la satisfaction que j'éprouve. Cette ville et la plus grande partie de la Province seraient tombées aux mains des coloniaux le 25 du mois passé, si les habitants n'étaient pas sortis leur livrer bataille. Ils se sont battus, ont remporté la victoire et sauvé le pays, au moins pour un temps.

Le Colonel Allen qui commandait ce misérable parti de pillards (on leur avait promis le pillage de la ville) a été pris avec la plupart d'entre eux. Il est maintenant aux fers, sur le *Gaspé*. Ce combat a changé subitement les dispositions des Canadiens, dont les neuf-dixièmes étaient pour les Bostonais, un grand nombre maintenant a pris les armes pour le Roi ; mais l'ennemi est maître du sud du fleuve jusqu'à Verchères, excepté St Jean qu'il tient investi avec aussi peu d'espérance de le prendre, que nous avons de crainte de le perdre. J'ai été bien alarmé en recevant de Boston la nouvelle que Halifax était pris. Mais j'ai été bientôt rassuré par votre lettre, qui ne pouvait mieux arriver, en date du 1er septembre, laquelle a été suivie de celles du 16 et du 21. Je réponds à toutes en ce moment. Je ne doute pas que le commerce soit lent à Halifax ; mais je serais bien trompé dans mes calculs s'il ne devait bientôt changer. Je suis persuadé que le Général Gage ne peut hiverner à Boston, et qu'il doit par conséquent envoyer une partie de ses troupes à Halifax et l'autre dans cette province, qui en a grand besoin. Car, quoique les Bostonais ne soient probablement pas sur le point de prendre St Jean, il y a danger, si nous ne sommes pas secourus par les troupes du roi, qu'ils ne s'emparent de cette ville et du reste du pays, excepté Québec. Pour votre Province, je n'ai aucune appréhension qu'elle soit envahie ; malgré leurs succès, ils n'enverront jamais un seul de leurs hommes, là où ils ne pourraient les soutenir pendant l'hiver ; et de plus, je pense que toute chance de succès leur sera enlevée par l'Amiral qui fera prendre et détruire leurs vaisseaux. Je suis, comme vous, d'avis que si on doit faire une campagne sur terre, il sera mieux de la faire de ce côté, laissant la flotte agir sur les côtes maritimes. Je crains beaucoup que les opérations de l'armée ne vous empêchent, vous et madame Butler, de vous en retourner en Angleterre. Je regrette que son indisposition rende ce voyage nécessaire, mais en même temps j'aurai le plaisir de vous voir là bas. Si tel est le cas, je ne connais à Halifax personne à qui confier les pouvoirs de procureur de Watson et Raleigh. Mr Faneuil m'écrit qu'il a l'intention d'y hiverner avec Madame Faneuil. S'il arrive avant votre départ, remettez-lui, je vous prie, vos pouvoirs, je lui ai écrit un mot à ce sujet. S'il n'arrive pas, laissez sous clef vos pouvoirs avec vos autres papiers, nos comptes, etc. L'*Adamant* est presque chargé de chêne. Il aura aussi

des pelleteries et une vingtaine de passagers, du commun. C'est mon intention de quitter Québec vers le dix du mois prochain, et j'espère être rendu avant l'ajournement du Parlement à Noël. J'ai lu votre adresse au Roi, Lords et Communes, et je ne puis m'empêcher d'admirer cette bourde. " Nous sommes attachés à notre *Mère Patrie*, dont *plusieurs* de nous sont nés." En voilà une bonne. Dites à mon ami, le Dr Breynton, que je lui ai écrit de Québec le 21 juillet dernier, par le *Cellery* ; j'espérais qu'il m'écrirait un mot de réponse.

Je vous prie, poussez à Londres le moindre chelin de remboursement sur lequel vous pourrez mettre la main, car W. et R. en ont grand besoin dans ce temps de nécessité générale.

Rappelez-moi aux souvenirs de Mme Butler, et croyez que je suis, cher Monsieur, votre ami fidèle et humble serviteur.

BROOK WATSON.

Québec, 25 octobre 1775.

Plusieurs rebelles ont déserté et sont venus s'enrôler dans les *Highlanders* du colonel McLean, cent cinquante environ ont passé du côté du major Preston, au Fort St. Jean. Ce fort commence à être court de provisions et bloqué par le corps principal des rebelles, qui est d'environ deux mille hommes. Le général Carleton avec sept cents hommes est actuellement parti pour les secourir : le colonel McLean suit une autre route avec trois cent cinquante hommes. Ils ont l'intention d'attaquer les rebelles dans leurs retranchements, pendant que le major Preston sortira du fort avec sa garnison. Si les rebelles sont battus, le fort sera approvisionné pour l'hiver, sinon, ils feront la meilleure retraite qu'ils pourront sur Montréal. Nous avons ici la chaloupe d'un vaisseau de guerre et un *brig* armé, de la marine royale, sous le commandement d'un lieutenant, et trois ou quatre vaisseaux armés en guerre, montés par environ trois cents matelots engagés par le général Carleton ; nous apprenons qu'un autre bâtiment de guerre remonte le fleuve. Plusieurs personnes prennent leur passage pour l'Angleterre dans les vaisseaux qui partent d'ici. Quelques-uns donneront une idée bien défavorable de notre situation ; mais vous n'avez pas besoin d'ajouter

beaucoup de crédit à ce qu'ils diront, car leur récit sera inspiré par leurs craintes. Walker a été arrêté par ordre du général Carleton, parce qu'il était en correspondance avec les rebelles et qu'il encourageait les Canadiens à prendre les armes. Il est dans les fers à bord du *Gaspé*, vaisseau armé, avec le colonel Allen, de la Nouvelle-Angleterre, le major Moïse Hazen, et le capitaine Turner.

* * *

Québec, 25 octobre.

Parmi les bruits, non fondés, qu'on répandait journellement dans le pays, le printemps et l'été derniers, plusieurs avaient rapport à M. Walker de Montréal. Les amis du Bill de Québec étaient si exaspérés contre lui, à cause du zèle dont il fit preuve dans le comité qui rédigea une pétition au Parlement contre ce bill, qu'ils commencèrent à comploter sa perte Quand le Congrès envoya sa première adresse aux Canadiens, et que M. Cushing, qui était une vieille connaissance de M. Walker lorsqu'il résidait à Boston, lui en eut transmis un paquet, imprimé en français, pour la distribuer, M. Walker ne fit aucun secret de ceci, parce qu'il y avait longtemps que nous connaissions cette adresse par les journaux et que des traductions françaises, faites par les Canadiens eux-mêmes, avaient circulé dans le pays. Cependant Rouville et Cugnet prirent de là occasion de dire publiquement au Gouverneur, à sa table, que Walker correspondait avec le Congrès, et quand on insulta d'une manière si indigne, à Montréal, le buste en marbre du roi, le jour même où l'Acte de Québec venait en force, comme je vous l'ai écrit, les ennemis de M. Walker le mentionnèrent encore, comme ayant quelque part dans cette odieuse affaire. Mais heureusement pour lui, si je puis parler ainsi, qu'en ce moment il se trouvait très mal et avait été malade les jours précédents d'un rhumatisme, sous les soins du Dr. Beaumont. Un jour, Rouville se prit de querelle avec lui, sur le marché de Montréal : peu importe la cause de la dispute ; mais Rouville voulut soutenir son dire par cette proposition *que le roi est maître* [1],

1 En français dans la lettre.

c'est-à dire qu'on doit toujours se conformer à sa volonté. M. Walker répondit très froidement : " Pour ce qui est " de M. de Rouville, il peut en être ainsi, puisqu'il mange " le pain de Sa Majesté ; mais, ajouta-t-il, je nie que le " Roi soit mon maître. Je le respecte comme mon sou- " verain et Roi légitime, et je suis prêt à obéir à ses ordres " légitimes, mais je ne puis le reconnaître pour mon maître, " quand je ne dépends que de mon industrie. Quand j'en " recevrai un salaire, je le reconnaîtrai pour mon maître." Rouville écrivit aussitôt cette conversation au Gouverneur, et il ajouta qu'il n'avait rien répliqué à M. Walker. Au bout de quelques jours, il reçut une réponse du Gouverneur qu'il montra à plusieurs personnes à Montréal : le Gouverneur louait sa prudence et promettait de ne le point oublier. En effet, il fut bientôt après nommé un des juges de Montréal, à la surprise et au grand étonnement de tous les habitants français de Montréal, qui en avaient une mauvaise opinion et le détestaient à cause de sa conduite lorsqu'il était juge de quelque chose ou d'autre, il y a quelques années, sous le gouvernement français. Ce M. Rouville est remarquable par son empressement à saisir toutes les occasions de se jeter sur le chemin des Anglais de Montréal, parce qu'il parle un peu anglais, pour ramasser toutes les histoires qu'il peut, afin de les envoyer au Gouverneur. C'est si bien connu, que plusieurs personnes se sont amusées à le tromper, en ouvrant, par exemple, leurs lettres au Bureau de Poste, où l'on est toujours sûr de le rencontrer, et mentionnant certaines choses comme s'ils les lisaient dans leur correspondance qui n'en renfermait pas un mot. C'est pendant que M. Rouville était ainsi en quête de nouvelles parmi les Anglais de Montréal, qu'eut lieu sa dispute avec M. Walker. Cette dispute et un grand nombre d'invectives de quelques MM. de l'armée, qui se sont particulièrement montrés sévères et qui se donnaient des airs, traitant de rebelles les membres de notre comité qui avaient préparé la pétition au Parlement, transformant en esprit d'opposition notre répugnance pour le Bill de Québec, et déclarant espérer recevoir à chaque instant l'ordre de nous arrêter—de pareilles conversations, dis-je, qu'on entendait souvent (mais surtout, je l'avoue, chez les militaires jeunes et inconsidérés), paraissaient avoir une tendance telle qu'elles déterminèrent M. Walker, au mois de mai, à se rendre à sa maison de campagne, à l'Assomption, où il a

une potasserie, pour s'en occuper, ainsi que de sa ferme ; en réalité pour être éloigné de ces conversations et des atteintes de la calomnie. Mais rien n'y pouvait faire. Une lettre ne peut suffire à rapporter tous les bruits artificieux qui ont été semés pour exciter ses concitoyens contre lui, afin de le sacrifier plus aisément à leur ressentiment. Une fois, on rapporta qu'on avait intercepté des paquets de lettres adressées à lui et à d'autres, lesquelles étaient les réponses à d'autres lettres écrites par lui ; une autre fois, que des lettres de lui avaient été saisies; que deux Canadiens qui lui apportaient des lettres du sud avaient été arrêtés et jetés dans les fers, enfin qu'il avait été rejoindre les Provinciaux de l'autre côté du fleuve. Ou bien on affirmait qu'il avait été arrêté et emprisonné avec deux autre personnes ; que trois personnes devaient bientôt l'être à Québec ; encore, qu'il avait quitté la province ; enfin, qu'il se fortifiait. Mr John Bonfield, qui avait affaire en haut, s'arrêta chez lui, à l'Assomption, pour lui faire part de tous ces bruits, ajoutant que nous les avions contredits à Québec, publiquement. C'était la première nouvelle qu'il en avait, n'ayant jamais été plus tranquille ni plus à son aise que pendant ce temps. Il n'avait vu personne que ses gens, et s'était toujours occupé sur sa ferme ou amusé à lire. Mais les choses devenant de plus en plus mauvaises, et les préparatifs militaires étant poussées avec vigueur (au point que ceux qui ne portaient point fusil et sabre en parole et en action étaient suspectés de favoriser les Provinciaux) on ne parlait plus que d'emprisonner les gens, et dans ces circonstances c'est toujours M. Walker qu'on désignait le plus souvent. Enfin, le 7 octobre, le postillon rapporta qu'au moment où il quittait Montréal, M. Walker y avait été amené prisonnier, que le général Carleton avait envoyé de Montréal, pendant la nuit, dans le plus grand secret, un officier et trente soldats, qui ne devaient recevoir leurs ordres qu'en arrivant à une certaine place et que ces ordres étaient de prendre M. Walker et de l'amener vivant ou mort, comme disait l'officier. Ils cernèrent donc sa maison au point du jour et le sommèrent de se rendre. Lui, courut à ses armes, préférant perdre la vie que de souffrir ce qu'il pouvait attendre d'une soldatesque, ainsi trompée, dans un moment de trouble comme celui-là. Il se défendit longtemps avec beaucoup de courage, blessa l'officier et un soldat ou deux. A la fin, voyant qu'ils ne pouvaient l'atteindre, ils mirent le feu à la maison. M. et Madame Walker furent

obligés de s'échapper par une lucarne, nus, et ainsi il tomba aux mains des soldats qui se jetèrent sur lui, dit-on, et le battirent sans miséricorde. Il fut amené dans un bateau à Montréal, chargé de fers pesants et on lui refusa papier, plumes, encre et chandelle. On laissa seulement approcher de lui M. Porteous, qui est correspondant de M. John Strettel, de Londres, ami et correspondant de M. Walker. M. Porteous lui obtint l'usage d'une chandelle pour lire. Le postillon qui a apporté ces nouvelles dit que les Canadiens, qui ont été pris dans l'action du 25 septembre contre Allen et Jerry Duggan, auraient déclaré dans l'enquête, quand on leur demandait les raisons de leur entreprise et comment ils pouvaient se croire capables de prendre Montréal avec un si petit nombre d' hommes, " que Duggan leur avait assuré que tous les " Canadiens étaient dans ses intérêts ; qu'ils avaient cer- " tainement entendu parler de M. Walker et qu'il devait " les rejoindre avec quatre ou cinq cents hommes." Maintenant, Duggan peut parfaitement avoir dit cela aux Canadiens, sans aucun fondement, mais seulement pour les encourager et maintenir leurs bonnes dispositions. Mais laissons le fait tel qu'il peut être : il n'avait transpiré ni une syllable, ni quoi que ce soit qui fasse connaître sur quelle raison on s'était appuyé pour en agir ainsi, jusqu'à avant-hier, où l'on a entendu un M. employé dans le gouvernement dire qu'il avait assez de preuves pour faire condamner M. Walker. Il affirme que le domestique nègre, de M. Walker, jure qu'un capitaine provincial avait dîné chez son maître, le jour avant l'action, et rapporte une partie de la conversation qui eut lieu à table. D'autres disent qu'il y a des preuves certaines que M. Walker tenait une troupe de Canadiens prête à s'unir aux Provinciaux. Mais je ne le croirai pas sans des preuves réelles et incontestables, car si tel avait été le cas, rien ne les aurait empêchés de réussir. Quant à la présence de ce capitaine Provincial, chez M. Walker la veille de l'action, comme on l'affirme, il me semble que si ce rapport était vrai, il donnerait une preuve très forte en faveur de M. Walker, car au lieu de promettre à ce capitaine de les rejoindre avec les Canadiens qu'il tenait sous son influence, puisqu'il faut supposer que telle était la fausse impression de ce dernier, il a désapprouvé et refusé ce qu'on demandait.

Un citoyen respectable et très-intelligent de cette ville, qui a demeuré pendant quelque temps à Montréal et qui

en est de retour depuis que M. Walker est emprisonné, ne peut donner la moindre créance à tous ces bruits qui circulent parmi le peuple à son grand préjudice, et il ne peut comprendre sur quoi le gouverneur s'appuie pour le persécuter si violemment. Il doit avoir perdu beaucoup par l'incendie de ses maisons, magasin, potasserie, livres, etc., sans parler du cruel, de l'ignominieux traitement qu'on inflige rarement aux filous avant leur conviction.

* * *

La Prairie, 3 novembre 1775.

Dieu soit béni ! nos armes sont enfin couronnées de succès. Hier soir la forteresse de St. Jean s'est rendue à notre armée, et nos gens en prennent possession. Notre armée est répandue dans tout le pays—une petite garnison à Chambly—le colonel Easton et le Major Brown, avec environ trois cents Provinciaux, avec le colonel James Levingston et cinq ou six cents Canadiens sont descendus à l'embouchure de la Rivière Sorel, pour s'opposer à cent vingt réguliers et cinqcents Canadiens qui s'y retranchent, —à Longueuil (à trois milles de La Prairie, à deux milles et presqu'en face de Montréal), se trouve le colonel Warren avec environ trois cents hommes du second bataillon et les *Enfants des Montagnes Vertes*. Pour moi, je suis posté à La Prairie avec cent hommes de notre régiment. Je suis à trois lieues de Montréal qui se trouve en face, sur le bord du St. Laurent, au nord-ouest[1] d'ici. Il n'y a pas de troupes à l'ouest de moi. De ce dernier côté, à trois lieues environ se trouve Caughnawaga, où il y a environ trois cents guerriers et tous dans nos intérêts, c'est-à-dire, en style sauvage, strictement neutres.

L'ennemi a fait sur ses bateaux plusieurs attaques contre le régiment du colonel Warren,—une très sérieuse, lundi dernier. Le général Carleton avec St. Luc Lacorne et cinq ou six cents hommes attaquèrent nos gens avec beaucoup de vigueur ; mais ils furent à la fin repoussés avec la perte de cinquante de leurs hommes tués et blessés, parmi lesquels cinq sauvages massacrés. Nous fîmes prisonniers trois Canadiens et deux Sauvages, pas un des nôtres fut même blessé Comme notre armée arrive bientôt, j'espère que M. Carleton suspendra ses opérations de

1 *Sic.*

ce côté du fleuve. Il en aura assez, je pense, à défendre le rivage de son côté. Plusieurs pensent qu'aussitôt que la nouvelle de la reddition du Fort St. Jean sera connue parmi eux, ils cesseront toute opposition. Carleton toutefois est un vieux brave, et peut résister jusqu'au bout. Il a un brig armé et deux petits vaisseaux qui croisent dans les environs de la ville, et un plus grand nombre à l'embouchure de Sorel. Les vaisseaux des marchands, chargés de pelleteries sont près de la ville.

Les Canadiens de ce côté du fleuve nous sont bien dévoués en général, presque unanimement sur la rivière Sorel, où ils sont tous maintenant enrôlés et sous les armes. Ici, ils ne sont pas aussi actifs; mais je pense qu'ils vont commencer à se remuer maintenant, parce qu'ils paraissaient inquiets sur la réduction de St. Jean, et qu'ils ne croyaient pas les Bostonnais—comme ils nous appellent—très-ardents jusqu'au moment de la prise de ce fort.

Pendant le siége, notre armée n'a eu que neuf hommes tués, et cinq ou six blessés, je crois : c'est une protection presque miraculeuse.

On ne saurait trouver de gens plus hospitaliers que les Canadiens. Quand vous entrez chez un paysan, à quelque heure que ce soit, il met aussitôt devant vous un pain et un bol de lait. Tout le pays, aussi loin que le regard peut s'étendre est une plaine basse et marécageuse, que chaque averse couvre d'eau. Les terres sont coupées par de larges fossés qui empêchent les grains d'être noyés. On ne cultive ni blé d'automne ni blé d'Inde ; les légumes sont excellents et les pâturages très-abondants.

Quelqu'un qui arrive des Quartiers Généraux de Cambridge nous informe qu'au moment de son départ, le Général Washington venait de recevoir un exprès d'Arnold annonçant son heureuse arrivée en Canada où il a trouvé la plus cordiale réception.

* * *

UN OFFICIER DES TROUPES DE NEW-YORK.

St. Jean, 3 novembre 1775.

Je suis heureux de vous annoncer que j'ai eu l'honneur de prendre possession de ce fort, à la tête de ma compagnie et d'environ deux cents hommes des différents

corps de l'armée, vers neuf heures ce matin, pendant que la garnison, composée d'environ six cents hommes, sortait et mettait bas les armes dans la plaine à l'ouest du fort, aux termes de la capitulation que je vous envoie. Elle a été embarquée immédiatement sur des bateaux et dirigée sur le camp du Cap^e Mead, de là, elle sera envoyée, sous bonne garde et en diligence, ou à Ticonderoga, ou à Connecticut, ou ailleurs, suivant la direction du Congrès continental. Je vous felicite sincèrement de cet heureux évènement. Il portera, je crois, un coup fatal aux infernales machinations des ennemis de la liberté, et va faciliter la réduction du Canada, et nous assurer les Canadiens. Nous avons dans le fort un magasin militaire considérable, entre autres articles, dix-sept pièces excellentes d'artillerie, en cuivre, dont deux de vingt-quatre, les autres sont des pièces de campagne; deux obusiers royaux, plusieurs mortiers, et un nombre considérable de canons de fer. Il y avait dans la garnison environ cinq cents hommes des troupes régulières, le reste se composait de volontaires Canadiens, en grande partie de la noblesse à en juger par leur apparence, ils sont sur la sellette du repentir.

Vous désirerez sans doute connaître comment nous avons poussé le siége depuis ma dernière lettre, je vais vous donner le détail de nos opérations.

Samedi le 28 du mois dernier, le corps principal de l'armée leva le camp du sud et gagna le nord du fort sous le commandement du Général Wooster. Nous fûmes rejoints dans la soirée par le Général Montgomery, et dans la nuit nous commençames à élever un parapel sur une éminence qui commandait complètement les travaux des ennemis, nous voulions y mettre une batterie de canons et de mortiers; mais les ennemis ne cessèrent d'y lancer force mitraille et boulets, sans nous faire le moindre mal, il est vrai, jusqu'à Mercredi matin, où nous découvrîmes notre batterie. Elle se composait de trois canons de douze, d'un de neuf, de trois mortiers, et avec cela, nous maintînmes un feu continuel une grande partie de la journée, comme aussi avec notre batterie de l'est; les ennemis nous repoussèrent avec vigueur. Tard dans l'après midi, je reçus un message du Général Montgomery m'ordonnant de cesser le feu jusqu'à nouvel ordre. Cet ordre me fut assez désagréable: j'avais sous les yeux plusieurs de mes soldats blessés et mourants. Le Général ordona alors de battre la chamade

et d'envoyer un officier pour sommer le fort de se rendre. Cet officier revint bientôt accompagné de deux officiers, qui furent conduits les yeux bandés, à travers le camp jusqu'à la tente du Général. La conférence fut passablement longue : les deux officiers promirent au Général une réponse de leur commandant pour le lendemain matin, ce qui fut exécuté. Cette réponse portait que si on ne recevait aucun secours dans l'espace de quatre jours, on ferait alors des propositions. Le Général répondit qu'il fallait une réponse explicite le matin suivant, et que dans tous les cas, la garnison serait prisonnière de guerre, et que si l'ennemi avait l'intention de continuer les hostilités, il n'avait qu'à donner le signal par un coup de canon. C'était un assez mauvais plat ; mais il lui fallut le digérer, comme la capitulation vous le fait voir.

Vous excuserez le désordre de ce brouillon, au moment où j'écris il est une heure du matin. Je n'ai pu vous écrire plustôt parce que j'ai passé toute la journée dans le fort à inspecter les magasins, et ce matin, nous allons marcher sur Montréal. Mes doigts et mes sens sont tellement engourdis par le froid que je puis à peine écrire, grâce à un gros vent de nord-est et à la neige qui tombe en abondance. Cependant, je ne suis pas assez insensible, ni assez ingrat pour oublier mon ami.

Votre etc.,

***

P. S. Ma petite compagnie a eu bien du malheur : j'ai eu cinq tués—quatre par l'ennemi, un par accident—et six blessés : un est mort de maladie. C'est autant que toute l'armée a perdu, si l'on excepte la première escarmouche contre les sauvages. Mais il faut s'attendre à cela, puisque le poste de l'homme est aussi le poste du danger.

St. Jean, 3 novembre 1775.

Le 28 du mois dernier, le reste de notre armée dont notre régiment fait partie, abandonna le sud-ouest du fort, pour venir au nord camper avec le corps principal.

Le 29, dans la soirée, avec deux cents hommes, je fus compléter une batterie à deux cents cinquante verges du fort, qui tira toute la nuit sur nous.

Le 30, quatre canons et six mortiers furent montés sur la batterie.

Le 31, l'armée est activement employée à préparer une canonnade et un assault, s'il est nécessaire. Aujourd'hui, nous avons reçu la nouvelle que sept cents des nôtres à Longueuil—environ dix-huit milles d'ici—ont repoussé le Gouverneur Carleton, qui avait l'intention de faire lever le siége de St. Jean, avec huit cents hommes. Ça été l'affaire de nos *Enfants des Montagnes Vertes*. Le Gouverneur a eu vingt-cinq hommes tués et et cinquante blessés, sans compter plusieurs prisonniers, parmi lesquels deux sauvages. Carleton a retraité sur Montréal.

1 Novembre. La batterie de canon et de mortiers, de ce côté, et celle de quatre canons, du côté de l'est, ont maintenu un feu continuel toute la journée contre la garnison, qui nous servit bien de son côté. Sur le soir, le général Montgomery envoya un parlementaire au fort avec une lettre pour le major Preston par l'un des prisonniers faits à Longueil, l'informant que Carleton avait été défait et qu'il n'avait plus rien à attendre de ce côté ; qu'en conséquence, pour éviter une plus grande effusion de sang, qui serait causée par une défense inutile et obstinée, il lui recommandait de rendre le fort. En réponse, le major Preston envoya dans notre camp le capitaine Stewart, du 26e, avec un tambour, pour prévenir le général qu'il recevrait une réponse satisfaisante le lendemain matin et qu'en attendant toute hostilité devait cesser.

2 Novembre. Le Capt. Stewart et le Capt. Williams de l'artillerie vinrent vers huit heures du matin avec un drapeau parlementaire, apportant la réponse du Major Preston à la lettre envoyée hier par le général Montgomery. Il lui demandait d'attendre quatre jours pour voir si du secours n'arriverait pas à la garnison pendant ce temps ; que s'il n'en recevait pas il traiterait de la reddition. Le général répondit que vu la saison avancée, il ne pouvait accorder ce délai ; que la garnison devait se rendre prisonnière de guerre. Autrement, il ne pourrait répondre des conséquences fâcheuses qui pourraient résulter pour elle d'une défense inutile, vu l'état où elle se trouvait.

Quant à la vérité de la défaite de Carleton, le général le référa à un autre prisonnier, qui se trouvait sur notre bateau et qu'ils pouvaient interroger ; qu'enfin, s'ils aimaient mieux continuer les hostilités, ils donnassent le signal par un coup de canon sans boulet. Ces Messieurs

revinrent le soir avec les articles de la capitulation. Nous en acceptâmes quelques-uns, rejetâmes les autres, qui furent amendés, renvoyés au fort et enfin acceptés.

Voici en deux mots cette capitulation :

La garnison sortira du fort demain matin avec les honneurs de la guerre : elle mettra bas les armes et sera prisonnière de guerre : elle sera envoyée à Connecticut. Les articles seront publiés par autorité, vous les lirez. Grande quantité de magasins militaires pris, mais nous n'en connaissons pas le détail. Environ six cents hommes prisonniers.

Aujourd'hui des détachements de chaque régiment de l'armée ont pris possession du fort et les prisonniers ont été embarqués pour leur destination.

* * *

Québec, 9 Novembre, 1775.[1]

Le Lieutenant-Gouverneur Cramahé a dit, avec humeur il y a quelques jours, à M. Macaulay, de cette ville, que c'étaient nos damnés comités qui avaient mis la Province dans cette impasse et avaient empêché les Canadiens de prendre les armes, mais, qu'il en verrait bientôt plus long. Par là, il faut comprendre sans doute que si ces messieurs avaient le pouvoir en mains pour raffermir leur autorité, ils établiraient une Chambre Étoilée pour harasser ceux qui différeraient d'opinion avec eux ou pourraient faire quelques tentatives, par de nouvelles plaintes au roi, pour exposer leurs griefs, car on nous dit que toutes les assemblées sont illégales par la loi martiale. Les nouveaux arrangements du gouvernement, d'après l'acte de Québec, ont rencontré une désapprobation générale. Sans parler des Anglais (qui ne peuvent que le désapprouver, comme étant complètement différent de ce qu'ils avaient attendu et demandé,) les Canadiens en général en ont été mécontents et ont déclaré que ce n'était ni à leur désir ni à leurs solllicitations qu'on l'avait passé : et qu'ils n'avaient eu aucune connaissance de la pétition présentée au Roi par quelques personnes de la Province, raison pour laquelle on a fait

1 Il ne sera pas inutile pour le lecteur de rapprocher les lettres qui suivent des nombreux pamphlets publiés contre le bill de Québec. Nous avons cru devoir conserver la phraséologie embarrassée de l'écrivain.

passer cet acte. Ils disent que cette pétition a été signée principalement par leurs anciens oppresseurs, leurs nobles qui, comme auparavant, ne voulaient rien autre chose que les assujettir. Ils se sont récriés amèrement contre eux, à ce sujet, mais en même temps ils ont donné à entendre qu'ils devaient prendre garde à eux et ne pas s'exposer trop pour obtenir ce qu'ils veulent. Les avocats et les notaires et ceux des citoyens qui avaient été induits à signer la pétition (ou plutôt qui n'avaient osé refuser de la signer, dans la crainte d'être montrés du doigt par les amis de telles mesures) manifestèrent presque unanimement leur désapprobation et leur mécontentement contre l'acte du Parlement, plus particulièrement quand les nominations des membres du nouveau conseil furent faites, et qu'on vit qu'elles ne comprenaient pas d'autres que les nobles ou ceux qui avaient la *Croix de St. Louis*, sans une seule personne prise dans la classe commerciale des habitants français de la Province. Ceci, avec la faveur d'une demi-paie accordée à un certain nombre d'officiers français qui avaient fait parti d'un semblant d'expédition contre les sauvages, sous le gouverneur Murray ; la nomination comme juges, de Mr. de Rouville à Montréal, et à Québec, de Claude Panet (qui a sa dose tous les jours avant midi) avec des salaires, dit-on, de sept cents louis par année ; en un mot, la profusion et l'audace qu'on mit dans la création des places pour les familiers et les sycophantes dont le gouverneur est continuellement entouré : tout cela a inspiré le plus grand dégoût à tout le monde. Il est vraiment alarmant de voir comment tout cet argent devait être prélevé. La plus légère raison aurait dû porter les Canadiens à s'unir en masse pour demander la révocation de l'acte ; mais personne ne voulut se mettre en avant, ni présenter quelque mesure pour cela, dans la crainte d'être maltraité pour en avoir agi ainsi, maintenant que l'autorité du gouverneur est si grande ; et aussi par l'espérance que nous avions toujours d'apprendre que l'Angleterre avait révoqué ou amendé cet acte.

Pierre Panet, de Montréal, (qui est le frère de l'autre, mais un tout autre homme) devait s'attendre à être fait juge, si quelque français devait l'être. Il a réellement du talent, et a été greffier à la cour des Capitaines de la Milice ,immédiatement après la conquête du pays, on peut presque dire, à la fois greffier et juge en chef. Il

devait certainement, en cette occasion, être préféré de beaucoup à Rouville.

En vérité, la nomination de ce dernier est si blessante pour les canadiens de Montréal, qu'ils en ont été très exaspérés et sur le point de présenter une pétition au Gouverneur contre cette nomination. Mais la prise de *Crown-Point* et les dégats subséquents dans la Province, ont tout arrêté et empêché l'exécution de ce projet.

Québec, 9 Novembre 1775.

Les habitants Canadiens de cette Province avouent ouvertement leur affection pour les mœurs et les coutumes anglaises et déclarent qu'ils ne désirent vivre jamais plus tranquilles ni plus heureux qu'ils n'ont fait depuis le commencement du Gouvernement Civil. En vérité, il est surprenant de voir combien ils ont progressé et se sont enrichis en peu d'années, sans doute parce qu'ils ont trouvé un marché excellent pour l'écoulement de leurs produits. Ceci est dû au grand esprit de spéculation et de commerce qui prévaut chez les marchands anglais d'ici et chez leurs amis d'Angleterre, et ne peut, en aucune sorte être attribué aux marchands français, qui n'ont pas du tout le génie du commerce.

L'état florissant de la Province, depuis qu'on y a adopté les lois anglaises, fait que les Canadiens aiment ces lois et qu'ils désirent les voir continuées. On pourrait donner des preuves sans nombre qu'ils les préfèrent aux lois françaises par lesquelles ils étaient autrefois gouvernés; n'était-ce des artifices de quelques personnes, les nobles de la Province, qui ont gagné le support et l'assistance du gouvernement et s'en sont servis pour déguiser la vérité, et empêcher les anciens et les nouveaux sujets, de s'unir afin d'obtenir du Trône une constitution basée sur les lois anglaises. Les étrangers qui sont venus de l'Angleterre ici dans le but de s'enquérir des faits, peuvent, à leur retour, avoir fait des rapports fidèles; cependant on les a renfermés au milieu d'un petit cercle de gens, et ils se sont à peine montrés une fois en public. Ils n'ont pas conversé avec la masse du peuple et par là ils ont été empêchés de connaître la vérité sur l'état réel de la Province, et les sentiments de ses habitants.

De bonne heure au printemps, les Canadiens déclarèrent que les nobles n'avaient aucune espèce d'auto-

rité sur eux et que même leurs Seigneurs n'avaient pas le droit d'exiger leur service militaire. Ils reconnaissaient qu'ils leur devaient le respect, comme Seigneur du Manoir ; mais ils soutenaient qu'une fois leurs rentes et toutes les autres dettes équitables payées, ainsi que certains compliments d'usage aux différentes époques, ils ne leur devaient plus rien et n'étaient pas obligés de se soumettre à n'importe quelle domination q 'on croirait pouvoir exercer sur eux. Quelques Seigneurs en effet avaient prétendu à une certaine autorité sur leurs censitaires. Par exemple, dans la seigneurie de la Beauce, derrière la Pointe-Lévi, un jeune seigneur, Mr Taschereau, fit emprisonner un de ses censitaires pour avoir résisté à l'ordre de marcher, contre les Provinciaux, qui envahissaient la Province. Mais il pensa bientôt qu'il serait mieux pour lui de demander l'élargissement du prisonnier et il ne renouvela plus l'expérience sur aucun d'eux. Mais dans d'autres parties de la Province, plusieurs Canadiens ont été menacés du même traitement, s'ils ne prenaient pas les armes sur les ordres de leur Seigneur pour la défense de la Province, et cela afin de les forcer au service par la peur ; mais ce mode de commandement eut un effet tout contraire et on vit que les conséquences en seraient fâcheuses. Rien de semblable ne s'était passé avant le Bill de Québec. Mais la plus forte preuve verbale que je puis vous donner de la répugnance des Canadiens pour ce Bill, est celle-ci : Mr John Thompson, qui est un très-honnête homme, me dit hier, qu'il était présent au café, à Montréal, quand Mr James Finlay, de cet endroit, déclara publiquement que le Capitaine de la Milice Française, avait dit en sa présence au Gouverneur Carleton, " Que les Canadiens de cette ville, ne prendraient pas les armes comme milice, à moins que le " Gouverneur ne les assurât, sur son honneur, qu'il userait " de tout son crédit pour obtenir la révocation du Bill de " Québec ; " et que là-dessus le Gouverneur leur promit de le faire. Mais maintenant toutes ces considérations seront bientôt inutiles, puisque nous allons avoir de nouveaux maîtres.

Québec, 9 Novembre 1775.

Le motif pour lequel le Gouverneur a établi la loi martiale dans cette Province était qu'il pourrait forcer, au moyen de cette loi, les Canadiens à prendre les armes. car il pensait qu'elle l'autorisait à en agir ainsi. Mais son attente a été complètement déçue. Vraiment, c'était un essai des plus ridicules, vu qu'il n'avait pas de soldats pour faire respecter son autorité ni ses commandements.

On fait circuler des menaces, et de fois à autre, les gens sont emprisonnés par la milice. Samedi, 28 Octobre, Mr John Dyer Mercier, montant à la haute ville, fut saisi par le major de ville, conduit au poste principal et renfermé. Ses papiers furent saisis et examinés, tout cela sur un simple ordre du Lt. Gouverneur, sans qu'on eût allégué contre lui aucun crime ni accusation. Au point du jour le lendemain, il fut embarqué sur le vaisseau de guerre. C'était quelque chose d'alarmant pour les citoyens de Québec qui s'assemblèrent aussitôt et chargèrent trois d'entre eux de voir le Lt. Gouverneur afin de connaître la raison d'une pareille mesure. Il répondit " qu'il avait " eu des raisons suffisantes d'en agir ainsi et qu'il les " communiquerait quand et à qui il jugerait à propos. "

Mais bientôt il en jugea mieux, car le matin suivant il réunit les six Capitaines de la Milice Anglaise et leur communiqua une ou plusieurs lettres interceptées, adressées à Mr Mercier, lesquelles pouvaient justifier la mesure pour la sûreté de la ville. Mais on ne trouva rien venant de lui, ou qui pût servir de preuve pour le convaincre d'aucun crime. Cette communication causa une grande satisfaction.

Pour être juste envers les habitants français de cette Province, il faut dire que ceux d'entre eux qui ont pris les armes pour la défense de la Province ne sont pas encore assez gâtés pour se faire les instruments du pouvoir arbitraire vis-à-vis leurs concitoyens : ils refusent plutôt d'exécuter de tels ordres. Nous avons eu dernièrement un exemple remarquable de ceci à Montréal : Le général qui y commande voulait placer des sentinelles aux deux portes, celle de devant et celle de derrière, chez Mr Walker, pour garder Mme Walker (quoique son mari ne fût pas chez elle, mais prisonnier à bord d'un sloop de guerre). Il choisit pour cela Pascal Piller, habitant français de Montréal, qui avait pris les armes pour la défense de la ville et qui voulait bien faire son tour de garde sur les remparts, pour s'opposer à l'enne-

mi, mais non pas être le geolier de ses concitoyens, il aurait plutôt jeté ses armes, quoiqu'elles lui appartinssent, à ceux qui auraient voulu les prendre pour faire cette besogne.

Le général Prescott, en apprenant ce refus, se désista de la résolution d'établir une garde chez Mme Walker et dit que ce n'était pas la peine de perdre son temps à veiller une vieille femme. Cet exemple fait certainement honneur à l'esprit et au caractère des habitants français qui ont pris rang dans la milice à une pareille époque

Quelque temps après cette affaire, nous apprîmes la reddition du fort Chambly, avec huit officiers et soixante hommes faits prisonniers. On disait alors qu'un plan avait été formé entre le Général Carleton et le Colonel Maclean pour unir leurs forces et marcher au secours du fort St. Jean. On répétait ici que le Général Carleton avait avec lui quinze cents Canadiens. On convint de certains signaux, et le Général Carleton devait traverser le St. Laurent avec son armée qui était formée, premièrement de la milice de Montréal, secondement des Canadiens qu'il avait gardés quelque temps dans la ville, et troisièmement, d'un petit nombre de soldats, une centaine environ, qu'il avait avec lui, et qui auraient conduit les Canadiens ; et enfin de quelques sauvages. Ils partirent donc de Montréal avec une grande ardeur, tentèrent de traverser le St. Laurent et d'aborder à Longueuil ; mais ils furent si chaudement reçus par les Provinciaux sur l'autre côté de la rivière, que non-seulement ils ne purent faire une descente convenable, mais qu'ils furent mis en désordre et obligés de se retirer avec précipitation.

Quelques-uns d'eux s'échouèrent sur une île et furent sur le point de périr, mais les matelots du *New-England* les sauvèrent. Deux Sauvages furent tués et deux autres faits prisonniers.[1] Le courier suivant nous apprit que les Canadiens, faisant partie de la troupe du Colonel Maclean, informés de cette défaite, l'abandonnèrent et se retirèrent chez eux. Et avant-hier la nuit, un courrier nous apprit que la garnison du fort St. Jean, complètement épuisée, avait capitulé, et était restée prisonnière de guerre ; que Montréal était investie, et ses communications avec la campagne entièrement coupées ; que les Provinciaux étaient sur l'Ile Ste. Hélène, en face de la ville, et y élevaient une batterie pour la bombarder, si

[1] Voir *Témoin Oculaire*, p. 65, *Mes Services*, p. 259.

l'on refusait de se rendre ; et que le Gouverneur Carleton était à bord du *Fe*" senau, armé.

Il y a aussi quinze cents Provinciaux arrivés à la Pointe-Lévi. Nous avons entendu parler de leur approche il y a quelques jours, et alors nos gardes ont été doublées. Notre sort (au moins pour quelque temps) doit être bientôt décidé. Il y a quinze commissaires de nommés comprenant les six Capitaines anglais et les six français, et les trois Juges. Trois d'entre eux siégent tous les jours pour examiner les affaires de peu d'importance, donner des passes à tous les canots qui viennent dans la ville ou qui en sortent. Ceci, avec les moyens employés, pour forcer les Canadiens des campagnes environnantes, à servir dans Québec, a si intimidé les habitants, que très-peu d'entre eux s'avanturent de venir à la ville ; ainsi nous avons à peine de provisions nécessaires pour subsister, beaucoup moins pour soutenir un siége.

P. S. Juste au moment où je vous écris, un ordre a été donné à huit hommes de chacune des six compagnies de la milice anglaise, de se présenter à la parade, sans armes, afin de recevoir un chelin et une chopine de porter pour la besogne qu'ils ont à faire. Des ordres ont aussi été donnés à une partie des matelots de parader armés : ainsi nous sommes portés à croire que l'intention de notre Gouvernement est de nous forcer à défendre la Ville, et à sacrifier nos vies et nos propriétés. On suppose que le chelin et la chopine de porter, seront considérés comme argent du Roi, afin de nous enrôler et de nous forcer à la discipline militaire. Que le Seigneur nous protége de nos ennemis du dehors et du dedans !

Québec, 9 Novembre, 1775.

Il y a environ cinq cents Provinciaux arrivés à la Pointe-Lévi, en face de la ville, à travers les bois, par le chemin de la Chaudière.

Assurément, il doit y avoir eu miracle en leur faveur. C'est une entreprise surhumaine dans cet âge de mollesse. Ils ont voyagé à travers les bois, les marais et les précipices, l'espace de cent-vingt milles, avec toutes sortes de difficultés et inconvénients, lesquels ne pouvaient être surmontés que par des hommes d'un zèle et d'une habileté infatigables.

Le général Carleton est rendu à Québec, mais la Province est contre lui. L'Acte de Québec a mécontenté les neuf-dixièmes des habitants. Accoutumés comme ils ont été à un gouvernement absolu, ils abhorent la tyrannie, cachée sous la feinte et le masque de la loi. On dit que c'est Lord Mansfield qui est l'auteur de ce bill. Les ministres présents auraient abandonné leur portefeuille depuis longtemps, s'il n'avait pas été leur conseiller.

L'été dernier, on disait le Roi réduit à cette alternative de se défaire ou de ses ministres ou de ses colonies. Il a fait le choix. Il a conservé ses Ministres et perdu l'Amérique.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE DES NOMS PROPRES.

Abott (Capne) 357
Abraham (Côtes d') 110
Acadie 252
Adams (Samuel) 223, 287
Adrien (Frère) 206
Afrique 14
Aisenne (*Voir* Hazen)
Albany 101, 144, 145, 151, 152, 153, 324, 225, 339, 341.
Alexis (Frère) 183
Algeo (Captne) 227
Algonquin 260
Allan (Ethan) 29, 39, 45, 49, 50, 51, 72, 73, 167, 227, 230, 255, 277, 316, 349, 351, 352, 356, 359, 364.
Allsopp (Georges) 24, 26, 27, 42.
Américains, 2, 19, 157, 159, 178, 192, 194, 195, 196, 211, 212, 219, 221, 227, 229, 233, 234, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 245, 247, 248, 254, 261, 267, 270, 271, 272, 273, 274, 277, 282, 285, 340, 341, 353, 356.
Amérique, 18, 22, 35, 57, 89, 90, 91, 149, 211, 341, 355.
" Septentrionale, 4, 15, 18, 19, 22, 25, 35, 57, 89, 100, 163, 333, 334.
André (Lieutenant), 77
Anglais 4, 5, 6, 10, 11, 13, 15, 19, 21, 24, 32, 41, 61, 123, 128, 146, 155, 156, 177, 200, 215, 219, 227, 228, 250, 313, 319, 331, 332, 335, 346, 351, 352, 353, 354, 362.
Angleterre 1, 2, 19, 19, 39, 60, 122, 163, 185, 196, 197, 228, 238, 312, 315, 320, 322, 323, 331, 333, 339, 347, 352, 360.
Angleterre (Nouvelle) 2, 39, 179, 193, 196, 207, 214, 315, 320, 322, 323, 331, 337, 338, 339, 340, 343, 861.
Antil (Edouard) 94, 98.
Antoine 165
Arnold (Benedict) 27, 28, 39, 90, 106, 109, 110, 113, 177, 118, 121, 122, 124, 125, 132, 190, 201, 202, 227, 234, 235, 238, 281, 282, 288 355,
Arpentigni (*Voir* Repentigny),
Asie 14.
Askine (major), *Voir* Skeen
Assomption (l') 49, 51, 54.
Ayshire 348, 362, 363.

Baby (Major) 153, 201, 303, 304, 305, 306, 308, 314, 315, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 326, 329.
Baby (G) 303.
Baby (Pierre) 174, 176, 177. 185.
Badeaux 159, 161. 206, 225, 263
Baker (Capt.) 41, 228. 246, 281, 309, 314, 344, 354.
Bailly (Rév.) 105, 195, 197.
Bancroft, 2.
Barnain 292
Barnain 260, 291, 292.
Baril-Duchesnay 216
Batiscan 217
Baume (Col) 289.
Baucin, 165, 181, 217.
Beaubassin, 167, 307, 308, 316.
Beaubien, Désaulniers, 69, 167
Beauce 109
Beauharnois 267, 277
Beaujeu, (De) 105, 106, 194. 195, 197.
Beaulieu Des Buisseaux 230
Beaumont, 279, 281.
Beaumont (Dr) 361
Beauport, 127, 202. 325.
Beccaria, (Marquis de) 5.
Bécancour, 153, 166, 186, 213.
Becquet, 153.
Becker, (*Voir* Baker,)
Belestre, (Piccité de) 24, 42, 66, 229, 306, 313, 317, 324, 336.
Belette (Captne) 233.
Belette 198, 207, 208.
Belisle, 218.
Bellarmain, 218.
Bellefeuille, 106, 185, 186, 206, 216.
Belly, 28.
Bennington, 146, 289.
Benoist (Mme) 303, 305, 307, 308, 309, 310, 311, 312 313, 314, 316, 318, 327, 328, 329.
Bergères (*Voir* Des Bergères)
Berneschre, 328.
Berthelot (d'Artigny) 161, 225, 227.
Berthelot, (Amable) 222, 225, 263.
Berthelot (Hon. Juge) 225
Berthier, 54, 154, 170, 177, 178, 217.
Besson, 266.
Bindon, (Benden) 29, 30, 31, 32, 33, 30. 80.
Biack, (Dr.) 298.
Blake, (John) 81, 82, 232.
Bleury, (Lieut) 286.
Bliss 356
Blondeau, 205.
Boisseau, 319.
Bolvin, 170.
Bonfield (John) 363
Bonfield (James) 101, 210, 212, 215.

Borde, 269, 270, 276.
Boston, 2, 15, 40, 109. 110, 150, 202, 203, 204, 209, 315, 322, 323, 333, 334, 335, 339, 345, 349, 355, 356, 359.
Bostonnais, 1, 2, 18, 20, 21, 28, 29, 30, 31, 33, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 77, 79, 80, 87, 88, 89, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 100, 101, 103, 105, 106, 107, 109, 110, 113, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128 129, 131, 132, 134, 135, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 153, 154, 164, 165, 166, 167, 168, 173, 174, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 202, 203, 204, 205, 207, 208, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 216, 317, 218, 220, 305, 306, 308, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 320, 326, 358, 359, 366,
Boucherville, (Paroisse) 44, 46, 55, 56, 60, 88, 101.
Boucherville, (M. De) 251, 281, 285, 324.
Bouchette, (Capne.) 176, 233, 234.
Bourgoyne, 134, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 239, 288, 289, 293.
Boyer (Capne) 321
Bradt, 347.
Brassard, (Curé) 170.
Breyman (Major) 290, 291.
Brindamour, 202
Breynton (Dr) 360
Brisson, (Augustin) 187.
Bristol, 324.
Brown, (Major) 68, 69, 178, 194, 230, 235, 248, 255, 259.
Bruyère, (De la) 43, 44, 46, 166, 314.
Buron, (Cap.) 171.
Burr (T.) 337.
Burton, (Ralph) 36.
Major Butler, 357, 358.
Butterfield, 236, 277.
Campbell, (Lieut-Col.) 153, 179, 210, 289, 291, 292, 294, 295, 298, 316, 337, 349, 352.
Campion, 43, 44, 260, 314.
Cambridge (camp de) 355
Canada, 1, 2, 3, 4, 19, 24, 28, 38, 39, 42, 52, 54, 61, 68, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 103, 131, 134, 143, 145, 146, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 157, 159, 165, 193, 195, 201, 202, 204, 208, 221, 223, 228, 241, 263, 304, 312, 333, 334, 331, 335, 337 339, 341, 342, 347.
Canada (Bas) 247, 248, 249.
Canada (Haut) 262
Canadiens, 2, 3, 10, 11, 16, 19, 20, 21, 24, 31, 32, 34, 38, 39, 40, 42, 50, 54, 59, 61, 63, 64, 66, 68, 70, 74, 77, 90, 91, 96, 98, 100, 102, 103, 105, 114, 120, 131, 132, 133, 134, 135, 143, 144, 145, 146, 148, 151, 153, 154, 155, 160, 164, 165, 167, 167, 170, 173, 177, 178, 179, 181, 182, 187, 193, 195, 199, 200, 202, 203, 209, 212, 214, 215, 217, 220, 228, 229, 230, 231, 232, 235, 254, 260, 277, 278, 280, 283, 304, 305, 309, 310, 311, 312, 313, 314, 317, 331, 332, 335, 339, 341, 342, 344, 349, 349, 351, 352, 359, 364, 366.
Cap-Santé 219
Carden, (Major) 50, 167, 316, 352.

Carignant, (Louis) 81, 310.
Carillon, (Fort) 27, 29, 39, 68, 72, 135, 145, 148, 149, 150, 154, 164, 203, 227, 229, 245, 287, 288, 306, 330, 331, 336, 343, 347, 350, 353 355, 358, 366.
Carleton (Ile) 295, 296.
Carleton (Sir Guy) 2, 21, 22, 24, 25, 26, 33, 34, 35, 37, 38, 40, 41, 42, 44, 45, 49, 50, 51, 53, 57, 58, 59, 62, 65, 66, 71, 73, 74, 75, 77, 86, 87, 94, 97, 99, 101, 106, 107, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 133, 134, 135, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 150, 151, 154, 155, 156, 164, 165, 173, 174, 176, 177, 182, 185, 186, 187, 189, 190, 195 196, 197, 338, 351, 201, 203, 209, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 227, 228, 230, 231, 233, 234, 238, 239, 240, 242, 259, 260, 262, 284, 285, 286, 287, 312, 313, 320, 324, 334, 337, 339, 344, 345, 347, 353, 355, 360, 361, 365.
Carleton (Lady) 338, 351.
Caroline (méridionale) 4, 18.
Cascades, 226, 275, 277, 283, 294.
Caughnawaga, 347, 348.
Cèdres, 106, 107, 129, 131, 132. 133, 214, 215, 216, 217, 236, 237, 268, 272, 276, 281, 311.
Chabot (Capne.) 173, 230.
Chabotte, 121, 219.
Chalan, (Lord) 338.
Chamberland, 32.
Chambly (Fort) 44, 45, 59, 62, 66, 69, 74, 75, 76, 96, 97, 134, 230, 232. 310, 314, 316, 365.
Chambly, (Paroisse) 97, 166, 167, 173, 227, 240, 314, 316, 350, 361.
Chambly, (Rivière) 44, 56, 59, 62, 134, 192, 214, 230, 348.
Chamilly, 293.
Champlain, 40, 107, 128, 130, 166, 171, 185, 192, 205, 216, 217, 218, 228, 239, 246, 286, 334, 339, 348, 353.
Champlain (Lac) 134, 135, 143, 144, 150, 192, 336, 337.
Champlain (Sieur) 166.
Chandonnet, 186,
Charlane, 49, 119.
Charlebois, 261.
Charlesbourg, 195, 199.
Chatam (Lord) 338.
Châteauguay, 132, 308.
Chatigan, 33.
Chaouagatsy, 144, 145, 148.
Chaussegros de Lery, 42.
Chénier, 73, 283.
Cherrier (Ptre.) 45.
Chicot, (Paroisse) 170, 171, 174.
Christie, 352.
Clark (Jonathan) 357.
Clarke (Isaac) 357.
Clausse, 41, 50, 315, 347, 348, 354.
Clive, (Lord) 24.
Coll 209.
Collins (John) 42, 345.
Colonies-Unies, 99, 100.

Connecticut, 4, 194, 208, 320, 326, 336, 337, 344, 366.
Connier, (Capne.) 251.
Couque (C.) 246. 257, 277.
Contrecœur, (Pécrudy de) 42.
Contrecœur (M. de) 63.
Corluer 296.
Côteau-des-Hêtres, 247.
Côteau-du-Lac, 269, 270, 272, 276, 283.
Couillard 198.
Courtes-Oreilles, 287.
Courval, 201, 202, 203.
Cramahé (H. T.,) 37, 42, 47, 48, 109, 110, 111, 112, 151, 153. 235, 318.
Cox, (M.) 334.
Cressé, 181,
Crevier, (des chenaux) 187, 188.
Crown-Point, Voir Pointe-à-la-Chevelure.
Cugnet, (T. J.) 24, 26, 27, 112, 125, 142, 307, 318 361,.
Cushing, 361.
Cuthbert (James) 42, 54, 217.
Dailleboust, 253.
Dainse, 171.
Dambourgès, 119.
Daniel, 249.
Daskin, 289.
Deace, 248.
Deane, (Capte) 347.
Déchambault (Voir Deschambault)
Déchamp, 51.
Delisle, 263, 270.
Delzene, 191, 201, 207.
Deneau, 268, 269, 274.
Denis (Sœur) 106, 232,
Denis (M.) 268, 274.
Désautels 50.
Dependance (Mount) 288.
Desbarats, (Delle.) 238.
Des Bergères de Rigauville, 42, 63, 643, 19, 334.
Deschambault, 12, 46, 107, 200, 210, 213, 234.
Deshôtel, voir Desautels.
Desnay, (Capne) 251, 252, 253.
Despins (J.-Bte.) voir Lemoine-Despins.
Dessen, (Capne) 256.
Détroit, 317.
Dobie, (Richard) 32.
Donnelley, 284.
Douglass, 69. (Captne.)
Drummond, (Colin) 42.
Duchesnay, (Juchereau) 320, 321, 324, 325.
Dufey-Desaulniers 31, 34, 37, 53, 96, 97, 312, 249.
Dufey (Mme.) 327.
Dugault, (Jérémie) 44, 49, 113, 182, 318, 347, 351, 352, 364.
Dumas (Alexandre) 119.
Dumont, 57.
Dumillion, 282.

Dunbar, 334.
Dunière, 277, 319.
Dunn, (Thos.) 23, 42.
Dupaul, 219, 238.
Dupré, (fils) 319, 320.
Dupré (Major) 250, 37.
Dupré (Antoine) 74, 250.
Easton (Col.) 178, 180, 233, 234, 235, 365.
Ecossais, 133.
Ecosse (Nelle) 356, 357.
Ecosse, 15, 339, 348.
Edouard, (Fort) 144.
Edwards (P.) 237
Erié, (Lac) 143.
Ermatinger (Laurent) 93.
Eschambault, 324
Etats-Unis, 2, 254.
Europe, 12, 111, 186, 358.
F. (Capne Forster ?) 237.
Faneuil (Benjamin) 356, 359.
Faneuil (Mme) 356, 357, 359.
Farguson, 217.
Faucher, 161, 206.
Feresson, (Capne) 282.
Ferland (l'abbé) 277.
Finlay (Hugh) 42, 335.
Finlay (James) 81, 82.
Fleming, (Col) 345.
Forster, 128, 129, 131, 132, 236, 237, 267, 268, 270, 272, 273, 274, 275, 276, 277, 281, 283.
Fortier, 358.
Foucher, 161.
Foulon, 206.
Franc 24, 37, 142, 185, 264, 332, 353.
Français, 9, 13, 38, 193, 238, 333, 335.
Franklin, 106.
Franks, 336.
Fraser (Gen.) 134, 149, 219, 238, 239, 284, 285, 288, 289, 295, 353.
Fraser (Jean) 23, 42, 206, 353.
Fraser (Malcolm) 176, 234.
Freeman, 74, 185, 204.
Frenke, 24. 334, 343, 356, 358, 359.
Fundy (Baie de) 356.
Gage (Thomas), 38. 86.
Galette (Fort de la) 33, 61, 106, 128, 131, 132, 145, 212, 215, 267, 269, 270,
Gamelin, (Mme) 265.
Ganounouqoi, 268, 270.
Gaspé, 207.
Gates, (Général) 149.
Gaucher (Mme) 256.
Gauthier (Antoine), 219, 238, 239.
Gentilly, 166.
Georgie, 15.

Georges (Fort) 287, 288, 337, 340, 344, 338, 348.
" (III) 23, 37, 142, 259, 264, 334.
Georges (Lac) 148, 287, 288, 337, 348.
Girfield, 265.
Glasgow, 208.
Godard, 265.
Godwin, (Capne) 227.
Goforth (Wm.) 183, 184, 200, 203.
Gordon, (Capne) 228, 231, 240, 251.
Gosselin (J. Bte) 237.
Grande-Bretagne, 2, 3, 17, 18, 19, 23, 24, 37, 83, 89, 95, 136, 142, 155, 352, 356.
Grande-Pointe, voir pointe-à-la Chevelure.
Grant,, (Major) 145, 238, 239, 264, 319.
Gray (Porteous) 339.
Gray, (Ed. Wm.) 81, 82, 83, 93, 96, 97, 98.
Green (Capne) 356, 358.
Grenadier (Grand-Chef) 248.
Gugy, (Conrad) 42, 181, 182, 193, 194, 211, 212, 214, 217.
Guy (Pierre) 31, 81, 82, 303, 304, 305, 306, 307, 310, 311.
Haldimand (Frédérick) 36, 298.
Hallard (Joseph), 188.
Halifax, 208, 356, 357, 359.
Hamsphire, (New) 4.
Hancock (John), 100.
Hardie (Capne) 358.
Harrison (Edward) 42.
Hart, 181, 204.
Hartford, 338.
Hasaregoua (Martin) 290, 291, 293.
Haywood, 80, 263, 264.
Hazen (Moïse) 28, 45, 68, 70, 71, 73, 74, 94, 98, 101, 105, 132, 164, 167, 193, 199, 250, 251, 252 361,.
Henery, 266, 282.
Hertel de Rouville, 23, 93, 95, 249, 279.
Hervieux, (J.-Bte.) 77.
Hey (Wm.) 38, 42.
Hinman, (Col.) 350.
Hobby, (Major) 248, 344, 350.
Holt, 331.
Hôpital-Général, 121, 122, 125.
Hopkins, (Capne) 208.
Hossorogothon, 294.
Hotgouentagehe, 250, 261,
Hoiawio, 277.
Howe, (général) 202, 203, 204, 209, 345.
Huntley (Richard) 81, 82.
Hughes, (le major) 49, 60.
Hurons, 214, 215.
Igan, 212.
Ile-aux-Tourtes, 281.
Ile-aux-Chevreuils, 143.
Ile-aux-noix, 42, 43, 134, 144, 150, 228, 229, 285, 309, 311, 313, 343, 345, 347, 348, 350.

Ile-du Pas, 234.
Ile-Ronde. 317.
Indépendance (Mont de l') 150, 288
Invalides, 112.
Irlandais, 191,
Irlande, 24, 37, 142.
Iroquois, 51, 52, 276, 316.
Irwin, (Col) 239.
Isidore (R. P.) 168, 206.
Jacob, 254.
Jacques-Cartier, 128.
Jakomon, 290.
Jamson, (le Colonel) 41, 50, 150.
Jautard (Valentin) 86.
Jersey (New) 4, 324, 325, 344.
Johnson (John) 283, 284.
Johnson (Mathew) 250.
Johnson (William) 263, 274.
Johnson, (Col. J. V.) 41, 46, 247, 294, 315, 347, 348.
Johnston (Alexander) 42, 248.
Johnston (Guy) 340, 341, 344, 348.
Jones, (Col) 335.
Jourdain, 262, 263.
Langlois, 219, 235.
Jutras (Joseph) 201.
Kamouraska, 319.
Kavanagh, 358.
Kénébec (Rivière) 355.
Kennedy, (Dr.) 298.
Kent, 4.
Kingston, 268.
Kinner, 251.
Kontitié, 249, 250, 253, 254.
Kouke (Charleau) 257.
Lachenaye, 39.
Lachine, 63, 132, 195, 216, 217, 237, 256, 259, 262, 263, 266, 274, 282, 283, 311, 316, 352.
Lacolle, (Rivière) 228, 244.
Lacomble, 277, 281.
Lacorne, (M.) 75.
Lacorne (St. Luc,) 38, 39, 42, 51, 52, 53, 60, 81, 88, 101, 260, 337, 351,365.
Lac-des Deux Montagnes, 55, 77, 174, 203, 246, 276, 281, 294, 286, 294.
Lacoste, 66, 76, 231, 232, 261.
Lacouture, 204.
Lafleur, 272, 273.
Laforce, 220.
Laframboise, 185, 188, 191, 193, 194, 195, 201, 216, 217, 219.
Laliberté, 213.
Lalonde (André) 270, 274.
Lorette, 113, 215.
La Magdeleine (M. de) 71.
Lamerandière, 324, 325.
Lamothe, 98, 124, 282, 289.

Lanaudière (fils) 170, 171, 172, 173, 176, 219, 230, 234, 239.
Lanaudière (C. F.) 42, 284, 285, 286, 306, 315, 316, B. 318, 320.
Landron, 114, 219, 238.
Lanoise, 273.
Laplace, (J. V. de) 27, 28.
Laplante, 273,
Laprairie, 45, 46, 58, 68, 79, 214, 247, 252, 254, 255, 256, 259, 284, 293, 313, 316, 352, 365.
L'Arnould (Capne.) 190.
Laronde, 287.
Larose, 181, 182, 183, 193, 219, 238.
Larose, 120.
Launière, 190, 194.
LaValtrie, 87, 178, 217, 233, 234, 324.
Leduc, 73, 74.
Lees, (général) 189.
Lefebvre, (Capne) 278.
Léger, 144, 145, 147, 148.
Lemoine-Despins, 31, 66, 67, 174, 231, 261.
Lenègre (Louis,) 247.
Léonse, 295.
Lepailleur, 24, 336.
Leproust (Mtre.) 161.
Leproust (fils) 181, 212, 213, 214, 216.
Leproust (Quincier) 167, 170, 171, 185, 186, 206.
Lernoult, (R. B.) 329.
Lespérance, 64.
L'Etourneau (Chs.) 165.
Léveillé, [illegible]
Lévesque (Frs [illegible]
Levius, (Pierre). 156.
Livingston, 49, 181, 182, 202, 230, 337, 347, 351.
Livingston (James) 24.
Lévingston (P. V. B.) 338.
Lizotte, 195.
Loizeau, 44, 49, 181.
Londres, 30, 143, 156, 196, 314, 322, 323, 325, 334, 345, 351.
Longueuil, (M. de) 31, 34, 43, 66, 77, 166, 229, 275, 313, 324.
Longueil (Paroisse) 29, 41, 46, 49, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 75, 76, 77, 173, 231, 252, 259, 260, 284, 317, 316.
Longue-Pointe, voir Pointe.
Long-Sault, 277.
Lonval (Chs.) 185.
Lorimier, (Chevalier De) 65, 71, 154, 228, 229, 243, 247, 249, 251, 255, 256, 258, 259, 264, 265, 268, 269, 270, 272, 274, 278, 279, 281, 282, 283, 285, 287, 288, 294, 298, 309, 312.
Lorimier (M. de) 154.
Lotbinière, (Marquis de) 213, 280, 282, 324.
Loubet, 264.
Lorette, 113, 215.
Loup (Rivière-du) 167, 165, 166, 175, 181, 193, 217, 238.
Loutre, (Rivière à la) 150, 154, 285.
Louval (Iles) 185.
Lydia 347.

Mabane (Adam) 23, 42, 319, 333, 334.
Macarty (Mme) 305.
Macbean, 168.
Macdougall, 183, 184, 190.
Machiche, 133, 134, 166, 176, 177, 211, 212, 217, 220, 234, 238, 239.
Mackay (Samuel) 33, 40, 70, 71, 74, 75, 143, 144, 229, 287.
Maclean, 54 59, 110, 118, 122, 123, 129, 149, 150, 154, 171, 172, 173, 174, 188, 198, 206, 207, 230, 231, 232, 235, 259, 262, 287, 292, 340, 360.
Macuil, 190.
Madère, 298.
Magdeleine (De la) 44, 46, 58, 68, 77, 79, 159, 171.
Magnan, 319.
Maillet, (Joseph) 176, 187, 206, 234.
Mair, 334.
Maisonbasse (Messire) 238.
Malphiot (Frs) 81, 82.
Marchand, 217.
Marguerite (Delle) 326.
Marguerite (Côteau) 238, 239.
Marie, 44.
Marre, 353.
Marshall (l'historien) 59.
Marteilhe (Jean) 23,
Maryland, 4.
Mascouche, 39, 154.
Maskinongé, 166, 177.
Massachusets, 2, 4,
Mathaniel, 337.
Maurice, 207.
McDonnell, 54.
McGill, (James) 81, 82, 97.
McKennis (Daniel) 338.
McLeod, 59, 118.
Mead, 344, 248, 367.
Ménard, 49.
Merlet, (Captne) 170, 171, 177, 178, 179, 216.
Mezière (Pierre) 31, 81, 82.
Mesplets (Fleury) 4.
Michilimakinack, 337.
Middleton, (Henry) 18.
Middleton, (Arthur) 18.
Mijon, 255.
Minson, 80.
Missisaqué, 278.
Missiquoi, 246.
Mohawk, 248, 249, 250, 274, 296, 347, 348, 354.
Monette, 326.
Monin, 69, 70, 73, 74, 75, 217.
Montesquieu, (Baron de) 6, 11.
Montesson (De) 165.
Montgolfier, (Rév.) 95, 312.

Montgomery, 51, 52, 53, 58, 61, 62, 70, 71, 72, 73, 74, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 85, 88, 89, 93, 98, 10[illegible] 106, 110, 113, 114, 115, 116, 117, 121, 122, 123, 174, 176, 177, 178, 179, 180, 182, 184, 212, 222, 228, 229, 232, 233, 235, 247, 248, 250, 257, 322, 323, 341, 343, 348, 366
Montigny, 66, 131, 278, 282, 313.
Montréal, 21 23, 24, 25, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36, 37, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 67, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 102, 105, 106, 107, 109, 114, 124, 128, 129, 130, 131, 182, 133, 134, 135, 140, 142, 143, 144, 145, 147, 148, 149, 150, 151, 153, 154, 155, 161, 164, 166, 167, 170, 174, 177, 178, 179, 180, 183, 188, 189, 190, 192, 194, 195, 196, 198, 199, 201, 202, 204, 205, 207, 212, 212, 214, 215, 216, 217, 218, 219, 227, 228, 230, 231, 233, 235, 257, 262, 236, 264, 265, 270, 282, 283, 284, 285, 287, 292, 293, 299, 303, 304, 305, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 313, 314, 315, 316, 318, 319, 320, 322, 323, 326, 327, 328, 331, 332, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 349, 351, 352, 353, 354, 356, 358, 361, 362, 363, 364, 365, 367.
Montréalistes, 173, 218.
Moot, 342.
Moquin, 73, 304.
Morriss (Wm.) 174, 177, 206.
Morrisseau, (Curé) 186.
Montesson, 165.
Mott, (Capne) 342.
Murray, (Jacques) 36, 34.
Nairne (Capne), 353.
Napier (Capne.) 234, 346.
Neveu (Butte à) 123.
Nesbit (Gén.) 238.
Nipissingue, 40.
Nicolet, 133, 134, 138, 166, 169, 172, 173, 188, 218, 230.
Nicolet, (Rivière) 238.
Niverville, (Sieur) 45, 60, 171, 176, 181, 206, 234, 239.
Norananville, 206, 211.
Orejllat, (Sir Jean) 44, 45, 355, 358.
Orléans, (Ile) 207, 235, 314, 317, 329.
Outouais, 277.
Oswegathie, 236.
Owen, (Capt) 234.
Painter, 209.
Panet, (Jean Claude) 23, 31.
Panet, (Pierre) 81, 82, 93, 334.
Papillon, (Etienne) 174, 232.
Papillon (Joseph,) 205.
Papineau, 45, 98, 124, 278, 282, 283.
Paradis, 213, 214, 216.
Park, (Capne) 270.
Paterson, (Alexandre) 50, 167, 316, 332, 352.
Pearsea, 345.
Pélissier, 189, 194, 201, 202, 206, 207, 213, 214, 215.
Pensylvanie, 4, 208, 232.
Pepper, (Capne) 207
Perras (Louis) 319, 338.

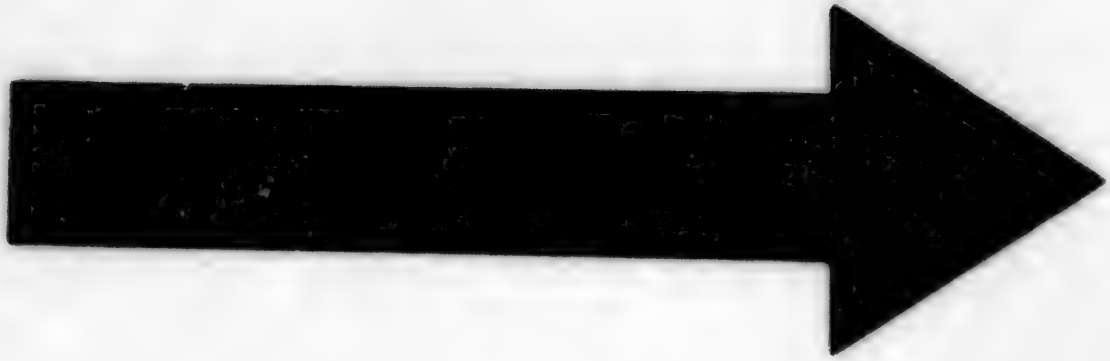

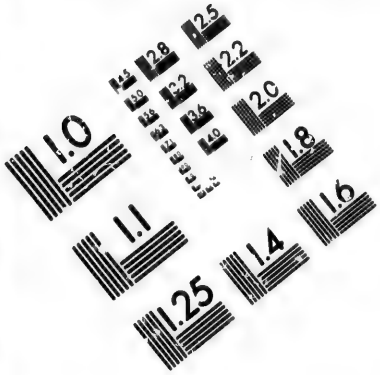

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

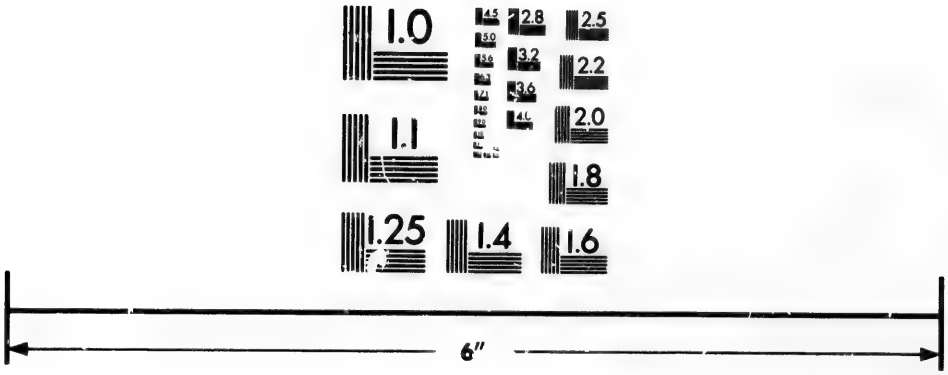

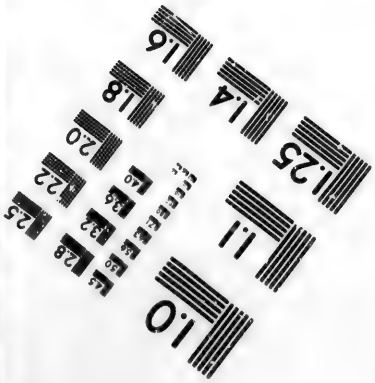

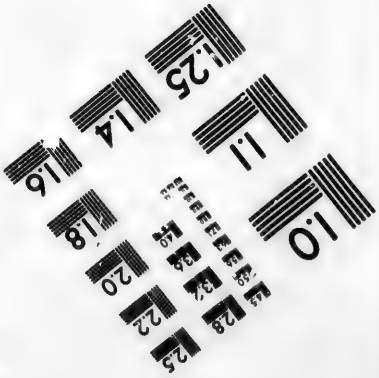

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.5
2.2
2.0
1.0

Perthuis, 43, 44, 166, 247, 314.
Pescholier, (Thomas) 322, 325.
Petit, (Mtre.) 161.
Peyton, (Randolph) 18.
Philadelphie, 3, 4, 17, 100, 101, 343, 346.
Philips, (Captne) 65, 149, 283, 284, 285, 287.
Picard, (Alexandre) 121.
Pillard, (Mtre.) 161.
Pinguet, 319.
Pitt, (Lord) 338, 347, 351, 352.
Plantations, 4.
Pointe-au-Baudet, 272.
Pointe-au-Diable, 236, 272.
Pointe-au-Foin, 269, 271.
Pointe-au-Trembles, 50, 110, 176, 179, 180, 200, 217, 234.
Pointe (Longue) 49, 51, 64, 72, 167, 266, 312, 317, 352.
Pointe (Grosse) 72
Pointe (Grande) 72, 74, 268.
Pointe Claire, 63, 93, 195, 266, 267
Pointe-de-Sable, 287, 288.
Pointe-St. Charles, 80.
Pointe-Levy, 105, 109, 123, 127, 194, 195, 215, 235.
Pointe-du-Lac, 133, 136, 166, 167, 201, 219, 238, 270.
Pointe à la Chevelure, 40, 28. 164, 227. 239, 245, 246, 346, 342, 353.
Pointe-Olivier, 45. 46, 49.
Pointe-au-Fer, 154, 192, 193.
Portelance, 282.
Portneuf, 279.
Porteous, (John) 81, 82, 255, 332, 364.
Pouget, (Captne.) 171.
Poulin, (Mtre) 161.
Powell, (Brigadier) 154.
Pownall, (George) 42.
Pratt, (Sergent-Major) 171.
Prescott. (Général) 43, 50, 53, 65, 88, 173, 178, 235, 309, 312.
Pressé, (Mtre.) 161.
Preston, (Major) 29, 30, 31, 32, 33, 68, 71, 73, 74, 75, 76, 227, 228, 229, 232, 247, 248, 249, 251, 257, 312, 360.
Price, (James) 39, 61, 80, 92, 94, 95, 97, 101, 180, 183, 200, 263, 264, 332, 337, 341.
Providence, 4.
Provinciaux, 163.
Proust, 214.
Quackenbos, (Capne) 345.
Quaker, 18.
Québec, 1, 3, 4, 18, 19; 25, 21, 22, 23, 24, 20, 26, 27, 28, 33, 34, 39, 40, 41, 42, 47, 48, 49, 51, 54, 58, 59. 79, 86, 87, 88, 89, 92, 93, 94, 95, 98, 101, 102. 104, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 118, 122, 123, 125, 127, 128, 129, 130, 133, 135, 136, 140, 142, 143, 145, 148. 149, 151, 153, 154. 156, 161, 164, 165, 167, 171, 173, 176, 177, 178, 180, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 190, 192, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 212, 213, 214, 215. 217, 227, 228, 231, 233, 234, 235, 237, 262, 268, 298, 304, 305, 306, 314, 315, 316, 318, 319,

Québec, 320, 322, 324, 325, 327, 331, 332, 333, 335, 329, 345, 346, 348, 351, 353, 354, 355, 356, 357, 358, 360, 361.
Quebecquois, 235.
Quintal, 63, 64.
Quien-chien, 277, 286.
Rach, 346.
Rainville, 65, 74, 148, 199, 219, 259.
Raleigh, 357, 359.
Rapide des Mille Roches, 277.
Rapide-Plat, 270.
Réaume, (Chs.) 106.
Récollets, (Faubourg des) 34, 41, 80, 84, 97, 116, 143, 165, 168, 174, 263, 265, 266.
Régis, 55, 249, 250, 258, 267, 270, 271, 273, 274, 283, 284, 286, 287, 294, 295.
Repentigny, 39.
Rhode-Island, 4, 346.
Richelieu, (Rivière) 89, 128, 134, 234.
Richerville, 63, 64, 74, 259, 319, 334.
Rigauville. Voir Des Bergères.
Ritzma (Col.) 343.
Roach, 346
Robert, 24
Robertson, (Major) 74, 339.
Robin, 15, 124.
Robinson, (Capne) 65, 259, 295.
Rouillard, 172.
Roussain, (Jacques) 49.
Rouville, 324, 334, 361, 362.
Royal Calendar, 251.
Royal Sauvage, (Régt) 286.
Royalistes, 167, 182, 190, 191, 195, 199, 206, 208, 215, 216, 218, 234, 326.
S. (Gén.—Sullivan ?) 229.
Sacketts, 296,
St. Clément, 168.
" Charles, (Rivière) 123, 168, 321.
" Cuthoert, 171, 217.
" Denis, 45, 106, 174, 214.
" Dizier, (M.) 93.
" Eustache, 172.
" Georges (Dupré) 31, 34, 37, 81, 82, 93, 96, 97.
" St. Ignace, 87.
" François, 169, 187, 218, 269.
" Jean, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 52, 55, 56, 59, 60, 61, 62, 65, 66, 67, 68, 69, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 87, 96, 101, 107, 132, 134, 143, 144, 149, 150, 151, 154, 156, 164, 166, 167, 174, 202, 217, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 239, 240, 246, 248, 250, 252, 257, 259, 262, 263, 284, 285, 286, 287, 293, 307, 308, 309.
" St. Jean, (Rivière) 69, 229, 310, 311, 312, 313, 315, 316, 317, 324, 336, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 350, 351 352, 355, 359, 360, 365, 366, 368.
" Jean, (Faubourg) 113, 116, 122, 122, 190.
" Joseph, 200, 217,

St. Laurent (Fleuve) 34, 41, 54, 55, 58, 151, 231, 365.
" Léger (Colonel) 144, 145, 147, 148.
" Léonard, 50, 53.
" Louis (Château) 23. 25, 42, 142.
" Louis (Sault) 51, 52, 92, 165, 175, 193, 210, 229, 246, 247, 248, 249, 250, 253, 255, 256, 257, 265, 272, 277,287, 292, 297.
" Luc. Voir Lacorne.
" Maurice, 207.
" Modeste, 168.
" Nicolas, 106.
" Onge, 168, 199, 204.
" Ours-Lechaillon, (Roch) 42, 324.
" Ours, 56, 209.
" Patrice, 191.
" Paul, (Ile) 79, 80.
" Philippe, 65.
" Pierre, (le sieur) 185,
" Pierre (Paroisse) 105, 153, 186.
" Pierre (Lac) 234.
" Pierre le Becquet, 153, 166, 186, 192.
" Régis, 55, 249, 258, 267, 270, 271, 273, 274, 283, 286, 287.
" Roch, (Faubourg) 113, 116, 122, 130.
" Sulpice, 318.
" Thomas, 327, 328.
Ste. Anne, 31, 63, 71, 194, 199, 237, 289, 319.
" Foye, 113, 122, 202, 203.
" Geneviève, 63, 93, 266, 267.
" Hélène (Ile) 66, 166, 231, 260, 317.
" Hélène, (Sœur) 161.
" Thérèse, 169.
Salégouenton, 254.
Saleruoskon (voir) d'Aillebout, 253.
Salomon, (E) 336.
Sanguinet, (Christophe) 93,
Sanguinet, (Joseph) 93.
Sanguinet, (Simon) 93, 106, 107.
Sanguinet, 19, 31, 34, 102, 128, 129.
Sanorese (Philip) 258, 258, 272.
Sarasto, (Rivière) 149, 265, 289, 291.
Saratoga, 292.
Sarault, 321, 322.
Sategaientow (Louis) 254.
Sanguinet, (Chs) 326.
Sattgan, 33.
Sault-aux-Récollets, 93.
Sault Ste. Marie, 337.
Sault St. Louis, 285, 286, 287, 290, 292, 294, 295.
Sault-à-la-Chaudière, 109. 196.
Savanne, 252.
Schuyler (Gén.) 90, 228, 265, 325, 339, 341, 354.
Seneville, (Fort) 283.
Sevestre, (Neuveu) 37, 96, 97, 123, 151, 153, 154.
Sherburne, (Major) 236, 278, 279, 280.
Shirrif (Major) 355.

Shoek bridge 348.
Sills, 185. 194, 202, 216.
Singleton, (Sieur) 150.
Skailer (Louise) 265, 266.
Skeen (Major) 28, 289, 291.
Skene (Philippe) 333, 334.
Skeneborough, 341.
Smith, 277.
Solomon, 24.
Sommaunder, (Lieut) 297.
Sorel, 41. 45, 46, 59, 86, 87, 110, 134, 151, 156, 172, 173, 174, 210, 212, 214, 215, 217, 230, 231, 232, 233, 238, 239, 259, 263, 313, 365, 366.
Sotsichowouane, 238.
Sparks, 27.
Stanwix. 145, 147, 148, 151, 296, 297.
Stansfield, 206, 213.
Stewart. (Capitnine) 67, 77.
Stopford, 227, 228, 230.
Strettel (John) 264.
Strong, (Capne) 68, 77. 164, 164, 229, 248, 250, 249.
Sullivan. (gén.) 238.
Suisse, 15.
Sussex, 4.
Suthurland, 32.
Tahannonsiagon, (Thomas) 256, 257.
Tehasen, (Martin) 253.
Tehosenarenion, 240. 293.
Tehosenarion, 246, 293.
Telwyn, (Lieut.) 234.
Templair, (Colonel) 29, 30, 31, 32, 37, 255.
Teohateken, 250.
Terlaye, (Rév.) 281.
Terrebonne, 38, 39, 154, 164.
Tessier, 167.
Thaiaiake (Chs.) 246, 248, 258,
Thames, 314, 323.
Thehohanogen, (Frs.) 267.
Thibault, (Jacques) 327.
Thomas, 205, 206, 210. 213.
Thomas & Fils, 314, 323.
Thompson. (Gén.) 133, 219, 238, 257, 353.
Thomme, 250.
Tice, (Capne) 229, 248, 249, 344.
Ticonderoga, (Voir Carillon)
Todd, (Isaac) 332, 339.
Toker, 68.
Tonnancour, 165, 166, 169, 176, 181, 184, 185, 191, 192 193, 206, 209, 211, 212, 216, 234.
Tonnancour (Godefroy de) 170, 171, 172, 191, 216, 230.
Tonnancour, (Chevalier de) 170, 172, 173, 176, 184, 230, 234.
Tonnancour (Jos. M.) 338.
Traversy, (Jos.) 187, 188.

Trois-Rivières, 33, 58, 107, 128, 133, 134, 140, 153, 161, 164, 166, 170, 172, 174, 175, 176, 180, 181, 183, 201, 209, 213, 219, 230, 232, 234, 235, 239, ,240, 280, 282.
Trottier, (A) 187.
Tourte, (Capne.) voir Bouchette,
Tryon (Comté de)
Trudeau, 274.
Trumbull, 345.
Tsonnontouan, 277 281,.
Turner, 361.
Ursulines, 161, 168, 175, 196, 199, 210.
Valcourt, (Ile) 286.
Van Waggener (Lieut) 345.
Varennes, 51, 54, 55, 132, 199, 210.
Vaudreuil, (De) 52, 277. 254.
Vaudreuil (Paroisse) 131, 278.
Verchères, 58, 63, 64, 359.
Viger, (le Commandeur) 21, 28, 235, 265, 276, 278, 283, 284. 287, 288.
Ville-Chauve, (Voir Beauharnois)
Virginie, 4.
Voyer, 37. 67.
Waggener, (Van) 345.
Wales (N.) 337.
Walker, (Thomas) 49, 51, 53, 54, 88, 92, 101, 180, 200, 246, 265, 267, 312, 318, 332, 341361, 362, 363, 364, 365.
Wapole, 51.
Ware (fleuve. 4,
Warner (Col.) 227, 231.
Warren (Col) 350
Washington, (Georges) 89, 91, 204, 210.
Waterberry, 342, 343, 350.
Watson (Brook) 338, 350, 355, 357 359, 360.
Watson (Col) 350
Watts, (Capne)209.
Welles, (Mme) 107, 129.
Wells, (M.) 129.
Welman, (Thomas) 247, 253, 254, 255.
Westminster, 23.
Whigs, 93.
Whilby, 346.
Whitcomb, 240.
Williams, (Capne.) 67, 77,
Williams, (Fort) 142, 235, 249, 337, 340.
Willington, (Lieut) 228.
Wood, 204.
Woodfield, 333.
Wooster, (David) 73, 89, 91, 93, 95, 96, 97, 98, 105, 123, 125, 183, 184, 193, 194, 195, 198, 207, 210, 263, 264, 360.
Yankais (ou Yanqués) 176, 195, 199, 200, 201, 207, 208, 210, 211, 213, 216, 218, 219, 220, 316.
York, (New) 3, 4, 27, 28, 72, 208, 265, 317, 331, 332, 336, 337, 338, 341, 342, 343, 345, 346, 366.

164, 166, 170,
219, 230, 232,

284. 287, 288.

46, 265, 267.

5, 183, 184,
0, 211, 213,
, 337, 338,